

F. Enseignement

FI Des têtes bien faites et un bagage utile

Les valeurs : un socle commun non négociable

a. L'école : un escalier social

Comme dit le proverbe, *la chance sourit aux audacieux*. L'école est une chance pour qui sait la saisir. C'est le plus formidable moyen d'émancipation que l'homme a inventé. A condition de le vouloir.

L'école, il ne suffit pas d'y aller pour réussir. Réussir sa scolarité, cela demande avant tout de la volonté. Du travail, des efforts aussi. Réussir sa scolarité, cela se mérite.

Pas par goût du sacrifice, mais parce que « *on n'a rien sans rien* ». C'est vrai à l'école, c'est aussi vrai dans la vie de tous les jours à laquelle l'école doit préparer. Autant, dès lors, qu'elle prépare correctement.

L'école, c'est aussi le lieu où on apprend la vie en société : le respect des différences, les valeurs de liberté et de solidarité. C'est l'endroit où l'entrée en société se réalise. C'est le lieu où le respect de soi-même et le respect de l'autre peuvent prendre racine. Le goût de l'effort, la curiosité pour les autres et le respect d'autrui ne sont pas incompatibles ; c'est à l'école que ces notions se forment.

A l'égalisation des têtes qui dépassent, nous préférons l'égalité des chances. La vraie. Celle qui ne se décrète pas à coups de slogans ou de règles arbitraires, mais se concentre sur la nécessité d'offrir à chaque enfant, quelle que soit son origine, son milieu, sa couleur de peau, tous les outils pour donner le meilleur de lui-même et s'épanouir. L'égalité des chances, au contraire de l'égalité des résultats souhaitée par d'autres, est la seule égalité réellement réalisable par des pouvoirs publics. Plus encore : assurer cette égalité des chances est leur principal devoir en matière éducative. Tous les enfants sont différents, tous ne feront ni les mêmes trajets, ni les mêmes études, et n'ont pas les mêmes envies : le rôle de l'école, aidé par une autorité publique responsable, est de rendre ces enfants les plus autonomes possibles dans les choix de vie qu'ils feront. C'est par le travail, le goût de l'effort et par l'envie de se dépasser que de tels objectifs se suscitent.

Le MR propose :

- » De réhabiliter les valeurs de l'effort, du travail et du mérite à tous les stades des apprentissages, à toutes les étapes de l'orientation et dans les évaluations.
- » De promouvoir la diversité culturelle et de faire de toutes les écoles un lieu d'apprentissage des différences et de lutte contre toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme ou de repli identitaire.

b. La neutralité de l'enseignement public

L'école publique et le personnel qui la compose doivent garantir le respect du principe de neutralité des services publics et s'abstenir de tout prosélytisme religieux.

En dehors des cours dit « *philosophiques* », la transmission de la connaissance doit être exempte de toute immixtion à caractère religieux.

De même, l'obligation de fréquenter les cours quels qu'ils soient (biologie, éducation physique, histoire, ...) ne peut souffrir d'aucune dérogation fondée sur des raisons religieuses ou des discriminations sexuelles.

La politisation n'a pas non plus sa place à l'école. Il est de bon ton de le rappeler au vu des tentatives incessantes de la majorité PS-cdH de politiser l'école.

Le MR propose :

- » **Que le non respect avéré de la neutralité de l'enseignement soit immédiatement sanctionné ;**
- » **De rappeler aux parents et aux responsables religieux que la fréquentation des cours est obligatoire ;**
- » **De rappeler aux parents et aux responsables religieux le caractère objectif et scientifique de la transmission de la connaissance ;**
- » **D'interdire toute politisation de l'école.**

c. Faire évoluer les cours philosophiques pour construire la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est une pièce maîtresse de l'éducation dans un Etat qui se veut démocratique. Son but est de permettre la participation de tous au gouvernement collectif, soit à ce que l'on appelle encore « *l'intérêt général* » ou le « *bien commun* ».

L'éducation à la citoyenneté doit aussi permettre de s'émanciper une fois adulte d'une éventuelle sphère communautaire dans laquelle certains se trouvent pour des raisons uniquement sociales, ethniques, économiques, linguistiques ou religieuses.

Cette citoyenneté, elle ne se décrète pas par des textes de lois abstraits. Elle doit se refléter dans les contenus de l'enseignement, et notamment se construire dans l'initiation aux grands mouvements de pensée ayant marqué l'histoire des civilisations, ainsi que dans la découverte des différences entre cultures. Il n'existe pas de cours de philosophie obligatoire, et les cours philosophiques dans leur forme actuelle (morale/religions) scindent les élèves durant les seuls cours qui abordent les questions existentielles. Les cultures et les religions, pourtant, sont une richesse universelle : il n'y a aucune raison de refuser de les partager, et de les faire évoluer en vase clos. Un bagage minimal et non doctrinaire des grands courants philosophiques et religieux doivent avoir leur place à l'école, et cet enseignement doit être dispensé à tous les élèves réunis quels que soient leurs convictions ; il s'agit de la meilleure prévention contre le racisme et les replis identitaires de demain.

Le MR propose :

- » **D'organiser un cours commun de philosophie et d'histoire comparée des religions dans le troisième degré de l'enseignement secondaire.**

Les savoirs et les compétences. La question des programmes : parlons tous le même langage

Programmes à la formulation inintelligible et donc mal appliqués, décalage entre discours des théoriciens et pratiques sur le terrain, directives peu claires... Qui n'a jamais été confronté peu ou prou à l'une ou l'autre de ces difficultés ?

Si nous partageons tous le même objectif qui est que l'enseignement donne sa chance à chacun, si nous voulons tous travailler en ce sens, il faut commencer par se comprendre. Que les choses soient appelées de la même façon que l'on soit étudiant, instituteur, chercheur, élève, parent, ...

Alors : compétences et savoirs : quels rapports ?

Comme le soulignait Jean-Marie de Ketele¹ « *il n'y a aucun choix à faire entre savoirs et compétences, les deux sont nécessaires et le développement de l'un permet le développement de l'autre.*

Les savoirs sont indispensables aux compétences, et les compétences permettent de posséder des savoirs plus appropriés et mieux utilisés.

Les compétences, pour exister, reposent sur une continuelle restructuration des savoirs. »

Il n'en demeure pas moins que, concrètement, cette notion de compétence n'est pas comprise par tous de la même manière. Peut-être parce qu'elle n'a jamais été expliquée clairement. A tel point que l'on se demande parfois si les compétences n'ont pas, dans certains cas, remplacé les savoirs.

Clarifier ces ambiguïtés et adopter un langage commun et une définition claire de ce que l'élève doit maîtriser est la première des conditions pour une école plus efficace.

Le MR propose :

- » **D'évaluer 10 ans d'application du décret Missions pour faire le point sur les savoirs, les contenus, les programmes en relation avec les compétences ;**
- » **De simplifier et de clarifier les référentiels et les programmes pour en faire de véritables guides à l'usage de tous.**

L'enseignement maternel : un échauffement indispensable

L'enseignement maternel aiguisé l'intelligence de l'enfant ; il stimule sa curiosité naturelle et développe sa motricité, valorise le travail manuel ; l'enseignement maternel socialise l'enfant, développe le français et l'habitue aux sons d'une langue étrangère ; il l'amène aux rudiments de la lecture et du calcul.

¹ Source : « *Savoirs et compétences : incompatibles ?* », colloque MR « *Ecole : missions accomplies ?* » du 4 octobre 2008. Jean-Marie De Ketele est professeur en sciences de l'éducation à l'UCL, titulaire de la chaire UNESCO en sciences de l'éducation (Dakar) et rédacteur de la revue « *Mesure et évaluation en éducation* ».

En un mot, l'enseignement maternel prépare à l'enseignement primaire. Actuellement fréquenté à par plus de 90% des enfants de 3 à 6 ans, il doit devenir le passage obligé vers l'école.

Les besoins de puéricultrices et de puériculteurs sont particulièrement importants. Or, cet encadrement repose aujourd'hui sur des moyens complémentaires de type PTP/APE/ACS. Il est nécessaire de stabiliser et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements et d'améliorer la formation de base du personnel ainsi recruté.

Le MR propose :

- » **D'inciter à les parents à inscrire leur enfant dès 3 ans ;**
- » **D'abaisser l'âge de l'obligation scolaire à 5 ans (proposition déposée au fédéral) ;**
- » **De renforcer la formation des institutrices et des instituteurs maternels.**
- » **De stabiliser les personnels auxiliaires d'éducation et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements ;**
- » **De renforcer la présence des personnels auxiliaires d'éducation dans les écoles.**

L'enseignement primaire : les apprentissages de base pour tous

Si le retard traduit l'échec, retenons que le taux de retard scolaire est de 11% en première année primaire, de 22% en cinquième primaire, de 35% en 2^{ème} année secondaire et de 57% en cinquième secondaire.

La courbe est croissante et démarre tôt dans le parcours scolaire. On peut y voir la preuve de deux choses :

- 1) Que l'échec s'installe très tôt, en d'autres termes que les bases ne sont pas acquises pour un certain nombre d'élèves ;
- 2) Que l'a l'échec va croissant, en d'autres termes qu'une lacune non comblée va en s'aggravant.

a. Avant tout, apprendre le français et apprendre à apprendre en français

Qui, s'étonnant d'une question ratée, ne s'est jamais entendu dire : « *tu n'as pas répondu à la question* », ou bien « *ce n'est pas ce que j'ai demandé* ».

A 15 ans, près d'un tiers des élèves (28%) ne maîtrisent pas les compétences suffisantes leur permettant d'acquérir des connaissances au travers de la lecture de textes écrits. Cela veut dire que près d'un tiers des élèves ne comprennent pas suffisamment ce qu'ils lisent pour en apprendre quelque chose.

Or, ce n'est pas à 15 ans que l'on commence à apprendre ou à réapprendre la langue de l'enseignement.

Le MR propose de renforcer l'apprentissage du français :

- » **sans craindre d'insister plus sur les fondamentaux : analyse, mémoire, grammaire, orthographe, expression orale et écrite (dictées, récitations, déclamation, ...)** ;
- » **en rendant aux enfants le plaisir de lire ;**
- » **en réévaluant si nécessaire le volume d'heures consacré au français ;**
- » **en formant plus d'institutrices et d'instituteurs aux techniques d'apprentissages du « français langue étrangère » ;**
- » **en évaluant et, le cas échéant, en renforçant le mécanisme des classes-passerelles pour les primo-arrivants.**

b. Assurer les apprentissages en mathématique

Apprendre les 4 opérations fondamentales d'abord, puis connaître par cœur « ses *tables de multiplications* » a sans doute fait transpirer plusieurs d'entre nous. Les fondements de la géométrie aussi : la définition d'une droite, d'un angle droit, du triangle, du rectangle, ...

Au-delà de la fierté d'être toujours capable 20, 30, ou 50 ans après être sorti de l'école, de réciter ces tables ou ses définitions à ses enfants ou ses petits enfants, les bénéfices de ces apprentissages se mesurent tous les jours.

A l'école d'abord, où le temps gagné par les opérations de base permet de se consacrer à résoudre les difficultés nouvelles. Au quotidien ensuite, quand il faut gérer un budget, calculer la TVA sur un achat, faire une clôture, estimer le temps nécessaire pour parcourir telle distance, ...

Et la géométrie qui développe la structuration dans l'espace, le sens de l'orientation et de l'observation, l'analyse, l'esprit déductif et critique, ...

Le MR propose :

- » **Que les nombres, les grandeurs, l'algèbre, l'analyse, les problèmes et la géométrie retrouvent leurs lettres de noblesse dans toutes les classes et pour tous les élèves ;**
- » **Que la rigueur mathématique, le raisonnement, le souci de la preuve soient développés plus fortement, en partant de cas concrets et d'expérimentations faites par l'élève.**

c. Apprendre au moins deux langues étrangères

La Communauté française doit résolument s'inscrire dans l'objectif fixé par l'Union Européenne en matière d'apprentissages des langues étrangères, qui demande que les jeunes qui sortent de l'enseignement secondaire connaissent au minimum deux langues étrangères.

Différentes voies pédagogiques existent pour atteindre cet objectif, parmi lesquelles l'enseignement en immersion qui présente une voie des plus efficaces et des plus utiles. Cette méthode n'est cependant pas la seule valable et il importe, en cette matière comme

dans les autres, de respecter le principe de liberté pédagogique, tout en veillant, pour chaque enfant, à lui présenter d'autres méthodes d'apprentissage.

Le MR propose :

- » d'inciter les écoles à organiser un apprentissage précoce des langues.
- » de favoriser et développer l'enseignement en immersion dans les écoles, tout en assurant l'application –et l'ajustement si nécessaire– du décret relatif à l'enseignement en immersion linguistique ;
- » de garantir et redévelopper d'autres méthodes pédagogiques d'apprentissage des langues ;
- » de renforcer les échanges linguistiques entre établissements scolaires de langues différentes ;
- » de négocier des échanges d'enseignants et d'élèves entre les écoles des différentes Communautés linguistiques du pays et à l'étranger ;
- » d'encourager les parents à apprendre la langue dans laquelle leur enfant reçoit son enseignement, particulièrement pour les parents d'enfants primo-arrivants.

- d. Renforcer l'initiation scientifique et la formation historique et géographique et réserver du temps pour l'éveil artistique et technologique

Si l'on veut qu'il puisse être à la base d'un choix positif intervenant plus tard dans le cursus scolaire, l'éveil aux sciences, aux arts et à la technologie doit être renforcé dès le plus jeune âge.

En effet : comment susciter les carrières scientifiques si l'enfant n'a pas pu y goûter étant jeune ? Comment faire admettre à l'enfant que les métiers techniques et manuels sont tout aussi valorisants si on l'en a écarté le plus longtemps possible ?

L'enseignement primaire doit profiter de cette curiosité naturelle de l'enfant et la stimuler, de manière concrète et ludique d'abord –quel enfant n'a jamais eu envie de jouer au « *petit chimiste* » ? – puis sous un angle plus technique et scientifique.

Le MR propose :

- » De systématiser et de renforcer l'éveil aux activités techniques, manuelles, scientifiques et artistiques ;
- » D'accompagner cet éveil d'une information de l'élève et de ses parents sur les différentes orientations qu'offre l'enseignement secondaire.

- e. La remédiation immédiate : prévenir plutôt que guérir

Rattraper, c'est combler les lacunes mises en évidence par un échec. Remédier, c'est intervenir dès qu'une difficulté s'installe. En paraphrasant, on pourrait dire de la remédiation qu'elle est à l'échec ce que le vaccin est à la maladie : un moyen préventif de l'éviter.

Les statistiques rappellent cette nécessité d'intervenir immédiatement, avant que l'échec ne s'installe et fasse perdre confiance à l'élève.

Dans un récent rapport², McKinsey identifie trois éléments qui se retrouvent systématiquement dans les meilleurs systèmes d'enseignement de la planète. Parmi ces éléments, tous ces systèmes ont en commun le fait d'intervenir directement auprès de l'élève confronté à une difficulté.

Le MR propose :

- » **D'inscrire la remédiation dans les pratiques scolaires, en utilisant le complément d'encadrement issu du Contrat pour l'école.**
- » **D'inclure dans l'horaire de tous les élèves 1h par semaine de méthode de travail ou de remédiation.**

f. Un CEB qui atteste de la maîtrise des apprentissages de base

Avec un enseignement primaire recentré sur ses objectifs, il n'est pas déraisonnable d'exiger qu'à 12 ans les élèves sachent lire, écrire, compter et qu'ils commencent à s'exprimer dans une autre langue.

C'est là une condition nécessaire pour avancer et profiter pleinement du premier degré de l'enseignement secondaire qui a pour objet d'ouvrir le champ des possibles en proposant, dans la foulée de ce qui a été fait en primaire, de véritables options techniques, artistiques et scientifiques.

Le MR propose :

- » **D'utiliser toutes les ressources (renforcement des apprentissages, remédiation immédiate, ...) pour qu'un maximum d'enfants obtiennent leur Certificat d'Etudes de Base en fin de 6^{ème} année primaire.**

L'enseignement secondaire : poursuivre les apprentissages et préparer le futur

a. le premier degré : à revoir ?

Le premier degré de l'enseignement secondaire a été modifié à 3 reprises au cours des 5 dernières années. C'est beaucoup. Pour quel résultat ? Il est encore trop tôt pour en juger. Le système est complexe dans son organisation, mais n'a pas encore été mise en œuvre.

Nous sommes dubitatifs sur la pertinence d'un premier degré qui repousse à 14 ans les compétences qui devraient être maîtrisées à 12 et qui induit dès lors au deuxième degré une orientation négative vers l'enseignement technique et professionnel.

² « Les Clés du succès des systèmes scolaires les plus performants », McKinsey & Company, septembre 2007.

Pour l'avenir, et dans une perspective de revalorisation des filières techniques et professionnelles, la question d'une éventuelle généralisation des premiers degrés autonomes devra être étudiée.

Le MR propose :

- » De laisser le temps aux enseignants et aux écoles de digérer les réformes successives du premier degré ;
- » D'évaluer ensuite et, le cas échéant, de revoir l'organisation du premier degré de l'enseignement secondaire.

b. organiser les 2^{ème} et 3^{ème} degrés en trois filières

L'organisation des 2^{ème} et 3^{ème} degrés en enseignement général, technique de transition, technique de qualification et professionnel brouille le message sur la finalité de ces différentes filières.

Les élèves ont par conséquent plus difficile de s'y orienter, tandis que d'autres se servent de cette situation pour s'organiser un parcours qui louvoie entre les difficultés.

Il faut se poser la question simplement : comme élève, que suis-je en droit d'attendre de l'école ? Il n'y a pas 36 réponses :

- soit je souhaite poursuivre des études supérieures : je choisis la filière générale ;
- soit je vise une qualification technique de haut niveau : je choisis l'enseignement technique ;
- soit je souhaite apprendre un métier à l'école : je choisis l'enseignement professionnel.

Le MR propose :

- » De simplifier les 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement secondaire en organisant 3 filières à finalités spécifiques.

c. Un enseignement général qui assume ses responsabilités

L'enseignement général a pour but exclusif de conduire à l'enseignement supérieur.

Il s'agit donc de faire acquérir aux élèves qui s'y inscrivent un bagage et une méthode de travail qui leur permettront de suivre avec fruits les études supérieures qu'ils auront choisies.

Le renforcement des apprentissages de base dans l'enseignement primaire couplé à une orientation positive impose aussi à l'enseignement général d'assumer ses responsabilités vis-à-vis des élèves les plus faibles ou vers ceux qui, à un moment donné de leur parcours – nous sommes en pleine l'adolescence – sont en échec. Les réorientations de facilité vers un autre type d'enseignement ont vécu.

Les discours de type « *si tu n'y arrives pas tu iras en technique, et si ça ne va toujours pas il reste encore le professionnel* », c'est fini !

Le MR propose :

- » D'instaurer une vigilance particulière pour que les difficultés –qu'elles soient dues à l'adolescence ou à l'insuffisance des pré-requis– ne conduisent pas à des mécanismes de relégation dans ou en dehors de l'enseignement général ;
- » D'inscrire la moyenne de la classe dans le bulletin des élèves pour leur permettre de situer leur niveau de performance ;
- » De généraliser les épreuves externes à chaque fin de cycle ;
- » D'instaurer un test d'aptitude communautaire en fin de rhéto pour aider les élèves à faire leur choix d'orientation.

d. Un enseignement technique et professionnel revu et modernisé

1. Changer les mentalités

C'est évidemment un chantier énorme qui demande des mesures à tous les niveaux de la société.

Un premier pas pourrait toutefois être franchi relativement facilement en commençant par dire que tout le monde n'est pas capable de devenir maçon ou technicien qualifié.

Or, aujourd'hui, nul besoin de faire la preuve d'une quelconque connaissance pour faire son entrée dans l'enseignement technique ou professionnel.

En d'autres termes, Si l'accès à une 3^{ème} générale nécessite-t-il d'avoir réussi préalablement une 2^{ème}, aucun pré-requis n'est nécessaire pour entamer un 2^{ème} degré technique ou professionnel ? Maintenir cette situation, c'est accréditer l'idée qu'à défaut d'autre compétence, quiconque peut suivre avec succès une filière technique ou professionnelle, parce qu'elle est moins exigeante.

Le MR propose :

- » **Que la condition d'âge ne soit plus la seule condition d'accès à l'enseignement technique et professionnel ;**
- » **D'étudier la mise au point d'une épreuve vérifiant que l'élève qui s'inscrit dans une filière technique ou professionnelle a les aptitudes nécessaires pour réussir son parcours ;**
- » **Que les exigences en termes de fréquentation des cours et de niveau des apprentissages notamment soient *mutatis mutandis* comparables à celles qui prévalent dans l'enseignement général (l'enseignement technique ou professionnel n'est pas plus facile, il est différent).**

2. Un enseignement technique menant aux filières supérieures technologiques

Elle intégrerait les actuels enseignements de transition technique et de qualification technique et déboucherait sur la délivrance d'un CESS technologique en fin de 6^{ème} année.

Sa finalité serait donc principalement de conduire à l'enseignement supérieur technique mais aussi, pour les élèves qui ne souhaitent pas entreprendre d'études supérieures, de donner accès à une 7^{ème} année qualifiante et professionnalisante.

L'objectif est double : d'une part faciliter l'accès à l'enseignement supérieur technique et augmenter les chances de réussites des élèves faisant ce choix et d'autre part que l'accès au monde de l'entreprise soit effectué à un âge plus mature avec un bagage technologique et culturel accru.

Le MR propose :

- » De réorganiser les filières techniques de transition et techniques de qualification en une seule filière ;
- » D'évaluer et, le cas échéant, adapter le contenu et/ou l'organisation des programmes et des référentiels aux finalités de cette filière.

3. Un enseignement professionnel qui conduit à l'emploi

Sa finalité serait exclusivement qualifiante et il s'adresserait aux élèves qui souhaitent acquérir dans l'enseignement secondaire une formation qui leur permet de s'insérer véritablement et efficacement dans la vie professionnelle.

Elle pourrait allier une organisation en deux parties : une formation « générale » commune à toutes les orientations professionnelles ; une formation professionnelle sous forme modulaire, donnant ainsi la possibilité d'obtenir une ou plusieurs certifications de compétences acquises sans attendre la fin du parcours.

Des étapes claires et identifiées (modules) permettraient de garder plus longtemps dans l'enseignement des élèves dès lors qu'ils se verraient plus vite avancer que d'attendre un lointain et –souvent– hypothétique certificat de qualification.

En outre, l'organisation de la partie professionnelle de la formation en modules permettra plus de synergies avec les différents opérateurs (enseignement de plein exercice, mais aussi CEFA, enseignement de promotion sociale, IFAPME/SFPME, FOREM/ACTIRIS, ...) et d'ainsi concentrer les moyens et les énergies au lieu de les saupoudrer comme c'est le cas actuellement.

Le MR propose :

- » **D'initier une expérience pilote d'enseignement professionnel modulaire ;**
- » **D'assurer aux élèves de cette filière professionnelles une formation de base solide en français, en mathématiques et en langues, qui leur permet de s'insérer pleinement dans la vie professionnelle ;**
- » **D'assurer une partie de la formation professionnelle en immersion ;**
- » **De vérifier sans cesse l'adéquation des formations aux besoins des entreprises ;**
- » **De lier la réussite du parcours à l'obtention d'un certificat de qualification.**

4. L'enseignement en alternance : conduire à la qualification

Grosso modo, l'enseignement en alternance est organisé selon 3 modalités : le module de formation individualisé qui permet au jeune de se positionner progressivement à la fois dans un secteur professionnel et dans une dynamique d'insertion en entreprise, les formations qualifiantes correspondant à des profils spécifiques et les formations qualifiantes identiques à celles organisées dans l'enseignement de plein exercice³.

Ces 3 modalités entendent répondre à des situations différentes et toutes ne conduisent pas à une véritable certification. La question fait débat en opposant la finalité sociale et la finalité qualifiante des CEFA.

Le MR propose :

- » **D'inscrire les CEFA dans l'enseignement professionnel modulaire ;**
- » **D'évaluer les formations en CEFA dans une perspective de certification et au regard des objectifs qui leurs sont assignés.**

5. Equipements : modernité, où es-tu ?

Demander à un futur mécanicien de faire toutes ses classes sur une *Méhari*, c'est un peu comme si l'on demandait aux futurs vétérinaires de n'étudier que le système digestif des amibes.

A part le côté pittoresque, cela ne donne pas aux jeunes les pré-requis nécessaires pour travailler dans une entreprise moderne.

Cependant, les équipements coûtent –très– cher et l'éclatement de l'offre de formation rend impossible d'équiper chaque école avec du matériel dernier carat.

Il faut donc que les élèves puissent trouver près de l'école le matériel qu'ils ne peuvent trouver en dedans.

Le MR propose :

- » **D'accentuer les partenariats avec les entreprises accueillant des stagiaires et participant à la formation continuée des enseignants ;**
- » **De favoriser le partage d'outillages de pointe entre les établissements scolaires et permettre à tous un accès aux dernières technologies (Centres de technologies avancées, Centres de compétences, Centre de référence, ...);**
- » **D'encourager les stages en entreprise permettant à l'élève de s'exercer sur les équipements actuels ;**
- » **De poursuivre le processus de modernisation des équipements des écoles, notamment en y recyclant le matériel dont se défont les entreprises.**

Au-delà des apprentissages

³ Il s'agit des formations visées respectivement aux articles 45 et 49 du décret *Missions* du 24 juillet 1997.

a. Les autres missions de l'école : optimalisation du temps scolaire

On vit en plein paradoxe : on demande de plus en plus à l'école, et le nombre de jours de classe se réduit sans cesse.

En effet, si tout le monde s'accorde à dire qu'il est primordial que les apprentissages de base sont cruciaux, personne ne conteste non plus que l'école doit aussi contribuer à la socialisation du jeune, à sa « construction » citoyenne, à son développement physique sain, ... Quand on ne demande pas à l'école d'apprendre à conduire, de sensibiliser aux relations amoureuses respectueuses, etc.

Parallèlement, chaque année les élèves *perdent* un certain nombre de jours de classe qui ont –à juste titre– utilisés pour les conseils de classe, les recours, etc.

Il est donc nécessaire de concilier le renforcement des apprentissages de base sans restreindre pour autant les autres missions de l'école, de même qu'il convient de concilier la prise en charge des élèves dans des moments « creux » sans solliciter plus que de raison le corps enseignant, ou encore les parents qui poursuivent leur activité professionnelle.

Le MR propose :

- » D'utiliser pleinement les 182 jours de classe annuels pour les apprentissages en tenant compte du rythme de chaque école (c'est-à-dire sans imposer de dates uniques d'examens) ;
- » De mettre à profit les périodes entre la fin des examens et la remise des bulletins pour y organiser ou y renforcer certaines activités (permis de conduire, secourisme, ...) s'inscrivant dans le cadre des objectifs de l'école, autres que celles à connotation purement cognitives.

b. L'orientation scolaire : un processus positif et volontaire

L'approche que l'on a de l'orientation reste réactive. On n'envisage l'orientation que lorsque *quelque chose cloche*. Il s'agit donc plus de réorientation, quand ce n'est pas purement et simplement de la relégation.

D'ailleurs, les moments de choix dans le parcours éducatifs sont particulièrement marqués par ces « *choix de relégation* » ou par le redoublement.

Autrement dit, l'orientation est conçue –et perçue– presque exclusivement de manière négative et induit le développement d'un sentiment d'échec et d'incapacité chez certains élèves et la dévalorisation des filières techniques et professionnelles souvent considérées comme second choix par rapport à la filière générale.

Le MR propose :

- » Que l'information et l'orientation fassent intrinsèquement partie du cursus scolaire, dès l'enseignement primaire ;

- » Que les acteurs chargés de l'information et l'orientation (agents PMS, chefs d'établissement, enseignants, ...) soient formés sur les ressources, contraintes, perspectives des diverses formes d'enseignement ;
- » Que les élèves soient en contact, dès l'enseignement primaire, avec des professeurs issus des différentes filières qui s'offrent à eux dans l'enseignement secondaire.

c. Les nouvelles technologies : un véritable outil au service des apprentissages

Maîtriser l'outil informatique –et Internet– est devenu une nécessité dans notre société actuelle. Par ailleurs, les dangers d'une utilisation non maîtrisée ne sont plus à démontrer.

A l'inverse, une trop grande dépendance à la télévision et à Internet peut occasionner des difficultés scolaires ou même sociales, voire une perte de contact avec la réalité pouvant entraîner toutes sortes de dérives.

Et pourtant. S'il est bien un domaine où l'élève est souvent mieux sensibilisé que l'enseignants et parfois mieux équipé que l'école, c'est bien celui-là. Quel est, dans ce contexte, le rôle de l'école ?

Certainement de développer l'esprit critique de l'élève –que ce soit vis-à-vis de l'information dont il peut disposer à satiété, ou des personnes avec qui il entre en contact. Mais aussi d'utiliser, lorsque c'est possible, des logiciels

Le MR propose :

- » De développer, dans les cours de français et d'histoire notamment, l'esprit critique de l'élève : méthodologies de recherche et de sélection, analyse critique de toutes les informations qui parviennent aux jeunes quel que soit le média ;
- » D'encourager l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) pour aider certains élèves à remédier à leurs difficultés d'apprentissage, en complément du travail fourni par les enseignants ;
- » Que l'accès aux Techniques de l'Information et des Communications (TIC) soit garanti pour tous les élèves, dans toutes les écoles ;
- » D'améliorer la formation de base et continuée des enseignants en TIC et en EAO ;
- » De sensibiliser les parents à l'utilisation, aux dangers et aux dérives des multimédias.

d. Un esprit sain dans un corps sain : la santé et le sport à l'école

Aujourd'hui, 9% des adolescents sont obèses tandis que 19% des 10-12 ans sont en situation de surpoids. L'exercice physique proposé à l'école est nécessaire mais généralement insuffisant et dispensé dans des infrastructures trop souvent vétustes et inadaptées, alors qu'un centre sportif (communal ou même appartenant à la Communauté française) se situe dans un rayon proche du bâtiment scolaire.

Au-delà de l'exercice, il importe également de sensibiliser les élèves à l'éducation à l'alimentation et à l'hygiène du corps au sens large. Prendre une douche après avoir fait du sport est nécessaire.

La Promotion de la Santé à l'Ecole poursuit quant à elle quatre grandes missions : la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ; le suivi médical des élèves, qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de vaccination ; la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ; l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

Le MR propose :

- » De regrouper les périodes d'éducation physique par groupe de 2 au minimum ;
- » De faire venir dans l'école des moniteurs sportifs de haut niveau pour attirer les élèves vers le sport et d'optimiser le partage des infrastructures entre les écoles et les centres sportifs ;
- » D'organiser des transports de l'école vers les clubs sportifs à la fin des cours ;
- » D'associer au cours d'éducation physique des éléments d'hygiène et de diététique ;
- » De faire en sorte que tous les professeurs d'éducation physique possèdent le brevet de premiers soins ;
- » qu'une « coordination de la promotion de la santé à l'école » soit effectivement assurée dans chaque établissement, en collaboration avec toutes les personnes et instances concernés (enseignants, éducateurs, parents, jeunes,...) ;
- » De rapprocher les services PSE des centres PMS.

L'évaluation

a. Les épreuves externes : des outils pour renforcer les apprentissages

Bien faites et à finalités exclusivement pédagogiques, l'évaluation externe présente de nombreux avantages. Parmi ceux-ci :

- le professeur n'est plus celui qui sanctionne, mais celui sur qui l'élève compte pour construire le savoir nécessaire à la réussite de l'épreuve : la relation pédagogique en sort gagnante ;
- dans une dynamique de renforcement des apprentissages, cela permet à l'élève (et à ses parents) de se situer par rapport à ses pairs –et donc de demander, le cas échéant, une remédiation ou un rattrapage : tout bénéfique pour les apprentissages ;
- cela fournit des informations précieuses à l'enseignant et à l'école qui peuvent aussi se situer et déterminer leurs points forts et leurs points faibles : un atout pour le pilotage de l'école ;
- cela oblige l'école à assurer la qualité des apprentissages, et que cela participe donc à renforcer par le haut le niveau de toutes les écoles.

Dans son récent rapport⁴, McKinsey relève également les bienfaits de l'évaluation externe.

Le MR propose :

- » **D'inscrire la moyenne de la classe dans le bulletin des élèves pour leur permettre de situer leur niveau de performance ;**
- » **De généraliser les épreuves externes à chaque fin de cycle ;**
- » **D'instaurer un test d'aptitude communautaire en fin de rhéto pour aider les élèves à faire leur choix d'orientation.**

b. Du bon usage de l'inspection : évaluer pour mieux avancer

Si l'on prône un système basé sur l'autonomie et la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux, l'inspection ne peut qu'y jouer un rôle central.

Cela implique des inspecteurs qu'ils soient de conduite absolument irréprochable, mais cela implique aussi des enseignants qu'ils acceptent, le cas échéant, de se remettre en question. Et cela demande aussi que le tandem inspection / conseil pédagogique fonctionne mieux.

Il va sans dire que, dans un tel schéma, le corps d'inspection doit être composé d'enseignants aguerris ayant fait leurs preuves et non plus le résultat d'un arbitrage entre partis politiques de la majorité !

Le MR propose :

- » **De restaurer la confiance et de développer une relation triangulaire entre l'enseignant, le conseiller pédagogique et l'inspecteur ;**
- » **De rendre à l'inspection un véritable rôle d'évaluation, complémentaire au travail de soutien effectué par les conseillers pédagogiques ;**
- » **De prévenir et, le cas échéant, de sanctionner immédiatement les abus ;**
- » **De dépolitiser la fonction en organisant des formations et des brevets qui répondent aux standards de transparence et d'impartialité.**

Autour de l'école

a. Le travail à domicile : complément nécessaire du travail en classe

« La Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de l'U.H.M. a étudié la question suivante: pourquoi des enfants qui connaissent des handicaps sociaux, culturels, familiaux, économiques – ce qui porte à croire qu'ils vont sans doute échouer -, réussissent-ils voire réussissent-ils bien à l'école? Deux points communs ressortent de ces analyses de situations individuelles: les parents sont convaincus que l'école c'est important pour leur enfant (même s'ils ne comprennent pas tout ce que l'enfant étudie) et il y a à la maison en endroit calme où l'enfant étudie et fais ses devoirs⁵. »

⁴ « Les Clés du succès des systèmes scolaires les plus performants », McKinsey & Company, septembre 2007.

⁵ Robert Deschamps, « Enseignement francophone, peut mieux faire », 2008.

Travail et implication parentale : voilà les clés d'un parcours scolaire réussi.

Prévoir du temps pour asseoir les apprentissages faits en classe, vérifier par des exercices que ces apprentissages sont compris sont nécessaire. Le moment des devoirs est un moment privilégié pour l'enfant, car il peut travailler à son rythme. Prendre le temps, éventuellement avec l'aide d'un parent, pour aller au fond des choses.

Les enfants ne disposant pas tous, à la maison, d'un endroit ou d'un moment pour faire leurs devoirs doivent pouvoir trouver à l'école ou en dehors de celle-ci une structure leur permettant de le faire (*voir ci-dessous*).

Le MR propose :

- » De réintroduire les devoirs à domicile qui permettent à l'élève de progresser à son rythme ;
- » De corriger les devoirs en classe pour vérifier en permanence si les apprentissages sont maîtrisés par tous les élèves.

b. Optimalisation de l'accueil extrascolaire

Trop souvent, l'accueil extrascolaire se résume à parquer les enfants. Or, pris dans son acception la plus large, il se situe idéalement à l'intersection des intérêts scolaires et familiaux :

- Quand c'est nécessaire, l'élève doit pouvoir trouver en dehors de l'école un endroit où il peut faire ses devoirs et, au besoin, se faire réexpliquer ce qui n'a pas été bien compris ;
- L' « après école » est aussi le moment idéal pour se défouler, se détendre ou décompresser : faire du sport, développer sa flamme artistique, son goût pour la lecture, ...

Un accueil extrascolaire bien conçu valorisera et mettra en relation les différentes structures financées par la Communauté française et les pouvoirs publics : bibliothèques, académies, centres sportifs, écoles de devoirs, ...

Le MR propose :

- » D'évaluer et, le cas échéant, de redéployer l'accueil extrascolaire dans une double dimension de soutien aux apprentissages et d'instrument d'ouverture et de développement ;
- » De renforcer, dans cette perspective, les synergies entre les structures financées par la Communauté française ou les pouvoirs publics (bibliothèques, académies, centres sportifs, écoles de devoirs, ...) ;
- » Qu'il y ait dans chaque école une personne ressource (issue ou non du personnel de l'école) sur les possibilités offertes au jeune en dehors de l'école ;
- » D'organiser les transports entre l'école et ces structures.

c. Renforcement des centres psycho-médico-sociaux, ponts entre l'école et les intervenants extérieurs.

Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins : la barque de l'école est prête à chavirer tellement sa charge est lourde. Nous disons : stop ! Les enseignants sont des enseignants.

Ils ne sont ni psychologues, ni assistant(e)s sociaux(-ales), infirmiers(-ères), nutritionnistes , sexologues, pédiatres ou quoi que ce soit d'autre.

Mais pour autant, l'élève doit pouvoir trouver dans ou autour de l'école le soutien qu'il ne trouve pas ailleurs. Comment ? Nous voulons réaffirmer ici le rôle central des centres PMS dans le processus éducatif, par leur composition pluridisciplinaire d'abord, par leurs missions et leur position d'interface entre l'école et les intervenants extérieurs.

Le MR propose :

- » **D'adapter le nombre de centres PMS aux défis actuels et aux réalités nouvelles ;**
- » **que les centres psycho-médico-sociaux disposent de moyens (humains, financiers, matériels,...) suffisants et adaptés pour répondre, en collaboration avec l'équipe éducative des écoles, à la multiplicité des services qui leur sont demandés par les jeunes, les parents et les enseignants ;**
- » **de renforcer la présence des agents des centres PMS dans les écoles ;**
- » **De doter les centres PMS de véritables sources et moyens d'information mis à jour régulièrement.**
- » **De faire participer au processus d'orientation des acteurs issus de tous les horizons professionnels, notamment des métiers techniques et manuels ;**
- » **De réaffirmer le rôle d'interface du centre PMS dans les relations entre l'école et les intervenants extérieurs.**

d. Donner aux internats les moyens nécessaires pour assurer leurs missions

Le rôle et la composition sociologique des internats ont évolué au fil du temps, surtout les 20 dernières années.

En plus de leur rôle *historique*, les internats sont aujourd'hui de plus en plus sollicités pour prendre le relais des familles défaillantes au point de devenir, dans certains cas, des alternatives aux services du secteur de l'aide à la jeunesse. La mission de resocialisation qu'ils exercent à ce niveau –souvent avec succès– est primordiale, mais réclame des moyens humains et financiers adéquats.

Le MR propose :

- » **Mettre en place un groupe de travail chargé de redéfinir les missions des internats et de définir les moyens (humains, financiers) nécessaires ;**
- » **De clarifier les différentes fonctions (éducateurs, administrateur) et d'en moderniser les statuts ;**

» D'étudier l'opportunité d'un cofinancement –voire une cogestion– par les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.

F2 Une école pour tous

Stop aux ghettos, oui à la mixité : Le financement différencié portable

« Le PS-CDH ont constaté, comme chacun peut le faire, la profonde inégalité de niveaux entre écoles au sein de la Communauté française, cette inégalité pouvant même être qualifiée de dualité dans une région comme Bruxelles-Capitale. Ne nous voilons pas la face plus longtemps : il y a réellement des écoles dans lesquelles tout le monde veut aller, d'autres dont le niveau est tolérable et d'autres dans lesquelles on se bat pour ne pas devoir aller. C'est la situation de notre enseignement aujourd'hui, et qui n'a fait que s'aggraver ces cinq dernières années. Ne pas avoir tenté de changer cet état de fait est déjà un scandale en soi. Avoir essayé de le faire croire en détournant la problématique sur les inscriptions est en outre une escroquerie idéologique.

En effet, l'action du gouvernement en terme de mixité se résume à résignation suivie d'un énorme coup de bluff : au lieu de se battre pour atténuer les différences qualitatives entre écoles et les niveler vers le haut au bénéfice de tous les enfants et parents, il a accepté la situation d'inégalité et décidé que l'inégalité, la vraie, concernait non les différences entre écoles mais... l'accès des élèves aux écoles - aux bonnes écoles, s'entend. Bon sang, mais bien sûr, il suffisait d'y penser : l'inégalité n'a rien à voir avec les différences entre écoles, leur réputation, les moyens octroyés, la motivation des enseignants et ce genre de bêtises. Non, pensez-vous. C'est juste une question d'inscriptions. Etrange postulat que de se croire idéologiquement quitte de l'égalité non en s'attaquant aux différences entre établissements mais en égalisant... la ligne de départ.

Incrovable mais vrai : on lutte contre les différences de qualité d'enseignement non en haussant le niveau des plus faibles, mais en faisant en sorte que tout le monde puisse avoir la « chance » de tomber dans une école « bonne », « moyenne » ou « poubelle », et en clicchant au passage définitivement ces étiquettes.

La piste suivie par le gouvernement au nom d'une égalité des résultats eu lieu d'une égalité des chances, par simple aveuglement idéologique, a avalisé une logique de loi de la jungle qui n'a plus grand-chose à voir avec une quelconque recherche d'égalité : maintenir les différences entre écoles et mettre tout le monde à égalité sur la ligne de départ, c'est accepter que des élèves continueront à se retrouver dans de mauvaises écoles – et cela, c'est insupportable. C'est accepter qu'à l'arbitraire des pratiques de certaines écoles, qui auraient dû être combattues de manière localisée et proportionnée, on substitue l'arbitraire de critères généraux qui ne pouvaient, à l'évidence, que cliquer la compétition (ordre d'arrivée, puis tirage au sort), l'étiquetage et la stigmatisation des établissements comme jamais. C'est surtout consacrer une somme d'énergie folle pour se faire idéologiquement plaisir au lieu de l'employer à la réduction de l'inégalité réelle : celle entre établissements.

Un jour peut-être, ces mal nommés « progressistes » daigneront-ils s'ouvrir à l'idée, acquise au sein du MR, que la vraie égalité ne peut s'atteindre au détriment de la liberté de choix. Et que ce qui garantit cette liberté de choix, c'est de ne pas être forcé de devoir choisir une école pour sa qualité - puisque, un beau jour, quand un gouvernement aura décidé de s'y attaquer, toutes les écoles

tendront vers une qualité équivalente - mais pour son projet pédagogique, par lequel en effet, et pourquoi pas, des nuances peuvent apparaître sans conséquence nuisible. Oui, il n'est pas impossible d'espérer qu'après avoir tout essayé, les partis prônant l'égalité comme slogan réalisent que l'égalité à l'école n'est pas celle des inscriptions aux bonnes écoles, mais de celle du droit de tous les enfants à bénéficier d'un enseignement de qualité. Et le bon sens, c'est qu'il n'y a qu'une seule manière de favoriser l'égalité des chances, la mixité sociale tout en sauvegardant les choix des parents : c'est de diminuer les différences entre écoles, d'investir massivement dans les écoles les plus dévalorisées pour les rehausser au niveau le plus haut.

On n'égalise rien du tout en égalisant la ligne de départ si les couloirs restent de longueurs différentes⁶. »

Par ailleurs, tel que conçu, le mécanisme instauré par le décret du 30 juin 1998 a montré ses limites en concentrant l'ensemble des difficultés (scolaires et extrascolaires) dans les établissements en discriminations positives, à tel point qu'ils ne sont plus en mesure aujourd'hui de remplir leur mission d'instruction et d'éducation. Les écoles les plus défavorisées sont encore plus dévalorisées aujourd'hui qu'hier, alors que la seule solution raisonnable permettant de concilier mixité sociale et libre choix passe par la revalidation de ces écoles, et par un tirage vers le haut de la qualité de l'ensemble de notre enseignement.

Partant du principe qu'il convient en effet de « donner plus à ceux qui ont besoin de plus », le MR propose la mise en place d'un financement différencié portable. Le principe est *mutatis mutandis* celui de la discrimination positive, à cette différence près que les moyens complémentaires sont « portés » par l'élève, quel que soit l'établissement où il s'inscrit.

Ces moyens complémentaires devenant « mobiles », car « portés » par l'élève, ils permettent de donner toutes ses chances à l'élève qui en a besoin et qui n'est dès lors plus « contraint » de fréquenter certains établissements scolaires. La liberté de choix de l'école s'en trouve ainsi renforcée. Ce faisant, ce mécanisme contribuera en outre à réduire la dualité de l'enseignement qui caractérise Bruxelles, et à renforcer la mixité des publics scolaires. Et, *last but not least*, permettra, en déconcentrant la difficulté –qu'elle soit scolaire ou sociale–, de lui apporter une réponse plus efficace et plus rapide.

Le MR propose :

- » D'établir en urgence un plan prioritaire de réinvestissements (humains, matériels, ...) dans les écoles les plus dévalorisées ;
- » De permettre à chacun d'accéder à l'école de son choix en adhérant en connaissance de cause à un projet pédagogique ;
- » Un financement différencié portable prenant en compte les indices socio-éco-culturels de l'élève lui permettant de choisir une école en dehors de toute contrainte, et visant à répondre plus rapidement et plus efficacement aux difficultés que le jeune rencontre.

Les élèves

a. Détecter et prendre en compte les troubles de l'apprentissage

⁶ D'après François De Smet.

Les troubles de l'apprentissage (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, ...) concernent un grand nombre d'élèves qu'on a parfois tendance à trop vite –et mal– orienter vers l'enseignement spécialisé, soit parce que les enseignants ne sont pas suffisamment formés pour les prendre en charge, soit parce que l'élève ne dispose pas des outils qui lui permettraient de compenser ces difficultés.

Le MR propose :

- » **D'intégrer la gestion des troubles de l'apprentissage dans la formation initiale de tous les enseignants ;**
- » **De donner plus d'autonomie aux écoles, y compris pour engager du personnel spécialisé (puéricultrices, maitres spéciaux, ...) ;**
- » **De permettre aux élèves souffrant de troubles d'apprentissage de bénéficier d'outils (dictionnaire, calculatrice, ...) pour les aider à compenser ces difficultés.**

b. Les primo-arrivants : aider aussi les parents

L'image que les parents ont –et donnent– de l'école, et leur implication dans le cursus scolaire de leur(s) enfant(s) influence considérablement l'issue de ce cursus.

Un certain nombre de parents –malgré une volonté évidente– ne sont ou ne s'estiment toutefois pas capables d'assurer ce suivi. Il est du rôle des pouvoirs publics de les aider, car aucune politique éducative ne peut se désintéresser de l'environnement familial.

Il faut leur en donner les moyens, et ces moyens sont de deux ordres : comprendre et être à même d'utiliser la langue dans laquelle se fait l'enseignement, et comprendre « *dans quel jeu ils jouent* ». Ces moyens se conjuguent au renforcement de l'apprentissage du français à l'école.

Le MR propose :

- » **De former les parents à la langue de l'enseignement et à la structure de l'enseignement.**
- » **De développer pour les parents aussi les techniques d'apprentissages du français langue étrangère.**

c. L'enseignement spécialisé : l'intégration scolaire comme vecteur d'intégration sociale

L'enseignement spécialisé –qui scolarise environ 30.000 élèves en Communauté française– offre aux enfants souffrant d'un ou de plusieurs handicaps la possibilité de suivre un enseignement adapté à ce ou à ces handicaps. C'est un outil que nombre de pays nous envient et dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Cet enseignement est organisé à côté de l'enseignement ordinaire avec qui il n'entretient que peu de rapport. Or, l'intégration permet, quand c'est possible, à des élèves de l'enseignement spécialisé de suivre tout ou partie de leur cursus dans l'enseignement ordinaire, tout en bénéficiant d'un encadrement adapté.

Aujourd'hui, moins de 200 élèves font usage de cette possibilité. C'est trop peu. Une politique volontariste avec des objectifs précis et réalistes doit être menée en la matière

pour inclure de plus en plus d'élèves dans l'enseignement ordinaire, prélude à une meilleure intégration dans la société ensuite.

Le MR propose :

- » **D'évaluer la réforme de l'enseignement spécialisé et d'apporter, le cas échéant, les correctifs nécessaires ;**
- » **D'encourager l'intégration dans l'enseignement ordinaire de l'enfant en situation de handicap, notamment en mettant en œuvre le décret relatif à l'accueil de l'enfant et de l'adolescent à besoins spécifiques dans l'enseignement obligatoire.**

d. Les jeunes à haut potentiel : un potentiel à exploiter

Contrairement aux idées reçues, si ces *surdoués* ont la chance de disposer de ressources intellectuelles hors normes, ils ne s'en sortent pas toujours. Les études démontrent même que la difficulté de l'intégration dans les classes peut enclencher un processus suicidaire chez l'enfant, et crée en tous cas des problèmes au sein de la famille peu armée pour les affronter et les résoudre.

Bien trop souvent ignorés des politiques éducatives,

Ces *jeunes à haut potentiel* représentent environ 2,5% de la population scolaire. Hors normes, ils sont depuis presque toujours les grands absents des mécanismes de différenciations qui ne conçoivent par d'aucuns que pour les élèves plus faibles. On pourrait cependant se demander si la société ne se porte pas préjudice à elle-même en négligeant d'encadrer ces intelligences innovantes et créatrices.

Le MR propose :

- » **Un suivi et une prise en charge incitative en veillant à ne pas isoler les jeunes à haut potentiel de leurs compagnons de classe.**

e. Absentéisme et violence scolaire : tolérance zéro

Etre en sécurité à l'école est un droit pour tous les élèves et tous ceux qui les encadrent. Assurer la sécurité dans chaque école est un devoir du Gouvernement de la Communauté française et est une condition indispensable pour que la liberté de choix de l'école puisse s'exercer.

La multiplication des perturbations des cours, d'actes violents, des injures ou du racket scolaire est injustifiable.

Quand il n'y a pas de sérénité dans l'école, quand les élèves, les enseignants, les éducateurs, etc. arrivent à l'école la peur au ventre, la motivation scolaire et la pédagogie ne s'imposent plus comme des préoccupations essentielles.

La question de la violence scolaire et le développement d'outils pour l'enrayer a toujours été fondamentale pour le MR.

Dans cette lutte contre la violence scolaire, l'école doit pouvoir s'appuyer sur des partenaires (centres PMS renforcés, points de contact dans les zones de police, ...). Elle n'est en effet pas outillée pour remédier seule à tous les maux de la société, et ce n'est par ailleurs pas sa mission.

Enfin, parce qu'il est porteur d'échec et parce qu'il met le jeune en danger, le phénomène du décrochage scolaire doit faire l'objet de réponses appropriées et efficaces dès le premier jour d'absence. Le rôle des centres PMS est ici fondamental.

Le MR propose :

- » De lutter contre le décrochage scolaire en réagissant dès le premier jour d'absence et supprimant la possibilité de s'absenter sans motifs (30 demi-jours d'absences injustifiées sont permis aujourd'hui) ;
- » De responsabiliser les parents face au décrochage scolaire et d'étudier les possibilités de sanction des parents refusant d'assumer leur rôle vis-à-vis de l'école et de leur enfant ;
- » De soutenir les directions d'écoles qui prennent des initiatives pour lutter contre la violence dans leur école ;
- » De renforcer les collaborations entre l'école et ses différents partenaires en matière de lutte contre la délinquance juvénile (centres PMS, éducateurs de rue, services de l'aide à la jeunesse, forces de police, ...) ;
- » D'assurer l'application de la circulaire fédérale organisant des points de contact école – police ;
- » D'assurer une prise en charge immédiate et responsabilisante de tout jeune qui dérape ou qui se met en danger par des services appropriés.

f. Des structures propres pour assumer les élèves les plus difficiles

Les élèves qui perturbent gravement la vie de l'école n'y ont –temporairement en tous cas– plus leur place. Mais l'exclusion pure et simple n'entraîne... que l'exclusion et, de rejet et rejet, l'élève se retrouve à la rue.

En faisant ça, l'école reconnaît qu'elle ne peut plus rien faire pour ces élèves ; qu'ils sont perdus. Ce n'est pas acceptable.

Si l'école a raison d'exclure ces jeunes de ses classes parce qu'ils mettent la santé et la sécurité de tous en danger, elle a le devoir de leur proposer une alternative qui leur permet par la suite de reprendre un parcours scolaire normal.

Le MR propose :

- » D'ouvrir dès la rentrée scolaire 2010-2011 un centre de rescolarisation et de resocialisation visant la prise en charge complète du mineur déviant dans une structure propre et sur base d'un projet éducatif et pédagogique sur mesure, avec pour finalité sa réinsertion dans le cursus scolaire ;

- » De garantir la prise en charge complète de tous les acteurs de l'école victimes d'actes de violence ;
- » De mener une véritable politique à l'égard des mineurs délinquants et lutter contre tout sentiment d'impunité.

Les enseignants

a. Les enseignants sont des professionnels et ils méritent le respect

Tous les projets, toutes les volontés seront sans lendemain s'ils ne reposent pas sur l'envie de les mettre en œuvre par celles et ceux qui sont à la fois le terreau et le ciment de l'école : les enseignants, les éducateurs, les puériculteurs, les directeurs, les inspecteurs, les agents des centres PMS, les personnels administratifs et ouvriers ... bref, l'ensemble des personnes qui sont quotidiennement aux côtés de nos enfants, celles et ceux qui, jour après jour, exercent « le plus beau métier du monde ».

L'enseignement est un métier. Les personnels de l'enseignement sont des professionnels. Ils méritent notre confiance.

Leur formation doit leur permettre d'exercer avec professionnalisme la liberté pédagogique qui est la leur et ce professionnalisme doit être reconnu et respecté. Cette liberté de moyens entraîne une plus grande responsabilisation qui va évidemment de pair avec le contrôle des résultats.

Le MR propose :

- » De remettre la confiance au centre des relations entre l'école et le politique ;
- » Que les rôles de chacun soient clairement définis et que le professionnalisme de tous soit reconnu.

b. Un statut moderne et attractif

1. La charge de travail : pas seulement le temps passé devant les élèves

Quoique certains en pensent, être enseignant, ce n'est pas juste 20 heures et quelques par semaine dans une classe et plusieurs semaines de vacances par an. A l'horaire presté devant la classe, s'ajoute les préparations, les corrections, la formation en cours de carrière, ...

Pourtant, la définition du temps de travail –et donc aussi tant la question de la charge de travail que celle des ressources humaines disponibles– ne se base quasi-exclusivement que sur le temps en classe.

Outre l'évidente clarté sur la réalité et les attentes du métier d'enseignant qu'apporterait une approche du temps de travail englobant le temps passé devant et en dehors de la classe, celle-ci participerait aussi certainement indirectement à revaloriser l'image des enseignants en dehors de l'école.

Le MR propose :

- » De définir, dans le cadre d'une actualisation et d'une simplification des statuts, le temps de travail en dehors du seul temps d'enseignement.

2. Le paiement des heures supplémentaires : remplacer plus vite les professeurs absents

Actuellement l'enseignant qui preste une ou deux heures supplémentaires ne reçoit aucune rémunération pour ces heures. C'est ce qu'on appelle assez inopportunément les *heures de plage*. Les heures suivantes sont, elles, payés mais au barème minimum et à ancienneté zéro.

Le moins que l'on puisse dire est que le mécanisme est peu encourageant. Or, fournir un cadre attractif pour un nombre d'heures supplémentaires à déterminer présenterait notamment les intérêts suivants :

- le remplacement des professeurs absents⁷ est une nécessité... et un calvaire. Une rémunération attractive de quelques heures supplémentaires permettraient à des enseignants en place d'assurer tout ou partie du remplacement : les apprentissages sont donc assurés, et les démarches de l'école pour trouver un remplaçant réduites au minimum ;
- certains enseignants ont parfois l'envie –voire le besoin– et le temps de travailler plus à un moment donné de leur carrière ;
- ces heures supplémentaires pourraient être des heures de remédiation ou de rattrapage : on offre ainsi à l'enfant une possibilité supplémentaire –et gratuite– de surmonter une difficulté ou de combler une lacune.

Le MR propose :

- » **Une rémunération attractive d'un quota d'heures supplémentaires à déterminer.**

3. Une expérience utile reconnue, quel que soit l'employeur

Les statuts ne permettent de valoriser que l'ancienneté acquise auprès du même pouvoir organisateur. Lorsqu'il s'agit d'un gros pouvoir organisateur, des possibilités de mobilité existent. C'est moins vrai pour les plus petits pouvoirs organisateurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'expérience utile acquise hors de l'enseignement, celle-ci ne sera (en 2010) reconnue qu'à concurrence de 10 années. Cela n'incite pas les personnes expérimentées de réorienter leur carrière vers l'enseignement.

Le MR propose :

- » **De prendre en compte l'ancienneté (de même spécificité) quel que soit le PO ou le réseau dans lequel l'expérience est acquise ;**
- » **De valoriser, dans les limites budgétaires disponibles, au plus près l'ancienneté utile acquise en dehors de l'enseignement.**

4. Le début et les fins de carrière : encadrer les jeunes recrues et retenir les anciens

Les études nous livrent plusieurs constats qui interpellent : l'enseignement est de plus en plus souvent un second voire un troisième choix de carrière, le nombre de jeune

⁷ Au 1.09.2010, le remplacement est prévu dès le 6^{ème} jour d'absence.

enseignants qui abandonnent en début de carrière connaît une explosion (la moitié abandonnent après 5 ans) et le succès des mesures de fin de carrière va croissant lui aussi.

Pour le dire platement, les enseignants fuient l'école. Les raisons sont multiples : dévalorisation de la fonction, conditions de travail de plus en plus difficiles, ... Que faire ? Le chantier, ici aussi, est énorme et un certain nombre de propositions présentées dans le présent programme s'y attaquent, directement ou indirectement. Il y a aussi moyen d'agir sur les débuts et les fins de carrière, pour encourager les enseignants à rester à l'école.

Le MR propose :

- » **D'organiser un tutorat pour les jeunes enseignants (par exemple, en libérant une fraction de charge d'un enseignant plus expérimenté) et en redéfinissant le rôle de la direction par rapport à ces jeunes enseignants**
- » **D'appliquer les mesures prises dans l'accord sectoriel 2009-2010 et qui visent à anticiper les augmentations barémiques des jeunes enseignants ;**
- » **D'alléger l'horaire presté seul devant des élèves pour les personnels de plus de 55 ans ;**
- » **D'évaluer et, le cas échéant, de compléter les mesures de soutien de fin de carrières (valorisations barémiques à 57 et à 58 ans).**

5. « Articles 20 » : former pour stabiliser

La pénurie impose de recourir à des gens qui n'ont pas les qualifications exigées pour enseigner. Il s'agit des fameux « articles 20 », en référence à l'arrêté royal du 22 mars 1969, et qui représentent aujourd'hui de 15 à 20% du corps enseignant.

Certes, la pénurie a rendu nécessaire l'élargissement des conditions d'accès. Mais cela ne devrait pas se faire à n'importe quel prix. Il en va de la qualité de l'enseignement, mais aussi de son image.

Pourquoi dès lors ne pas organiser, pour les candidats enseignants ne disposant pas les titres requis :

- un test d'embauche qui vérifierait les compétences en langue française (parlée et écrite), la connaissance suffisante de la matière pour laquelle on postule, et que la personne dispose du minimum de pédagogie nécessaire pour transmettre ses connaissances ;
- l'horaire deux parties : l'une devant la classe, l'autre consacré à une formation obligatoire dont la réussite serait sanctionnée par l'accès au classement des temporaires.

L'échec au test ou le refus de suivre la formation aurait pour effet de mettre fin à la candidature.

Le MR propose :

- » **De mesurer les compétences linguistiques, pédagogiques (sur le fond et sur la forme) et les aptitudes à se faire respecter avant tout engagement de personnels ne justifiant d'aucun titre pour enseigner ;**

- » **Une formation obligatoire pour les personnels qui n'ont pas de titre pour enseigner et donnant accès, moyennant réussite, au classement des temporaires.**

6. Plus de transparence dans les désignations et les nominations

L'accès à la désignation ou à la nomination dépend de plusieurs paramètres, dont certains sont prévisibles, comme par exemple l'ouverture d'une fonction suite au départ du membre du personnel qui l'occupait.

D'autres paramètres sont plus obscurs (politisation à outrance de la dernière législature) et obéissent parfois à des règles qui dépassent le cadre de l'application stricte des statuts.

Le MR propose :

- » **Que, dans le cadre d'une actualisation et d'une simplification des statuts, une attention particulière soit portée à la transparence des règles en matière de désignation et de nominations.**

7. Pouvoir sanctionner les comportements abusifs

Comme dans toute autre profession, il peut arriver qu'un enseignant se comporte de telle manière qu'il devient impossible de le maintenir en activité.

Or, si cet enseignant est nommé, il est aujourd'hui quasiment impossible de le sanctionner. Il est donc mis à l'écart, la plupart du temps en puisant sur l'encadrement dont bénéficier les écoles et qui serait bien mieux utilisé autrement.

Le MR propose :

- » **De négocier un régime de sanctions opérationnelles pour sanctionner les comportements abusifs.**

8. Des statuts lisibles et simplifiés

Les statuts des enseignants complexes et, pour certains, véritablement poussiéreux. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout changer, mais force est de constater que sur un certain nombre d'éléments, ces statuts ne sont plus en phase avec l'évolution de la société, par exemple en ce qui concerne le régime des titres et fonctions.

Par ailleurs, ils sont devenus, à coup de réformes partielles successives, de moins en moins lisibles et bien rare sont les enseignants aujourd'hui qui connaissent véritablement leurs droits et leurs devoirs.

Le MR propose :

- » **D'actualiser et de simplifier les statuts, dans une perspective de modernité et de mobilité des agents.**

»

c. Former et apprendre à se former : les enjeux de la formation des enseignants

1. Une définition claire des compétences attendues au long de la carrière

Aujourd'hui, être enseignant demande bien plus qu'une bonne connaissance de la matière et quelques clés pédagogiques pour transmettre celle-ci.

Accomplir les missions prescrites et répondre aux besoins des élèves et aux demandes des parents réclament en effet des compétences étendues et des attitudes diverses, ainsi que la capacité de s'auto-évaluer. Ces qualités sont simplement énoncées de manière générale dans les textes définissant la formation des enseignants.

La complexité du métier implique désormais que soient précisées de manière très claires quelles sont les compétences attendues aux diverses étapes de la carrière, et de déterminer ainsi un véritable profil de recrutement, lequel participera aussi indirectement à la reprofessionnalisation du métier (opérationnalisation des objectifs de formation et d'accompagnement du parcours professionnel et mise en place une approche plus professionnelle de l'évaluation et de la promotion des enseignants).

Le MR propose :

- » **D'établir des profils de recrutement détaillant précisément l'ensemble des compétences attendues au long de la carrière enseignante et qui intègrent l'auto-évaluation et la dimension de formation en cours de carrière.**

2. La formation initiale : apprendre à construire son bagage

D'après McKinsey, les meilleurs systèmes d'enseignement ont en commun de recruter les meilleurs candidats⁸. Or, le constat est quasi unanime à ce propos : le niveau des candidats enseignants est très insuffisant. En d'autres termes, les futurs enseignants ne maîtrisent pas toutes les compétences qu'ils vont devoir transmettre à leur tour. A terme, cela pourrait avoir pour effet d'entraîner le niveau général de l'enseignement dans une spirale vers le bas qu'il deviendra de plus en plus difficile d'enrayer.

Dans l'immédiat, et pour freiner cette tendance, trois mesures devraient retenir notre attention :

- Attacher la plus grande importance à la qualité des formateurs d'enseignants : pourquoi ne pas recruter ceux-ci sur base d'un concours réservés aux enseignants porteurs des titres requis et faisant état d'une certaine expérience utile (5 ans, 10 ans, ...) ? Cela revaloriserait aussi la profession dès lors l'enseignant qui se démène sera récompensé (il pourra former les autres, cette fonction s'accompagnant d'une gratification financière), et cela permettra de ne plus avoir de formateurs d'enseignants qui soient totalement déconnectés de l'école.
- Remettre à niveau le candidat enseignant qui présente des lacunes dans une ou plusieurs matières (test diagnostique suivi d'une remise à niveau obligatoire et conditionnant la réussite de la formation) ;

⁸ « Les Clés du succès des systèmes scolaires les plus performants », McKinsey & Company, septembre 2007.

- Former le futur enseignant à la gestion des difficultés scolaires (remédiation, troubles de l'apprentissage) et à la diversité des publics (notamment par la réalisation de stages au sein des différentes filières de l'enseignement ordinaire et spécialisé).

Il est probable qu'un débat aura lieu sur la possibilité de faire évoluer la formation initiale des instituteurs et des régents d'un baccalauréat vers un master. Se posera alors inmanquablement la question de la rémunération et de la pénurie. Il ne servira cependant à rien d'allonger les études tant qu'on n'aura pas revu profondément les 3 années du baccalauréat.

Le MR propose :

- » Un test diagnostic à l'entrée de la formation permettant de cibler les lacunes des candidats qui devraient nécessairement y remédier pour la fin de la formation (horaire complété en fonction des lacunes – test ne conditionnant pas l'accès à l'école normale, mais bien la réussite en fin de parcours) ;
- » De lier le niveau d'exigence à la filière suivie : par exemple un candidat régent en mathématiques devrait obtenir au minimum 75% dans cette branche ;
- » De recentrer la formation sur la pédagogie (méthodologie, apprendre à construire et à donner une leçon, maîtrise des outils de remédiation, prise en compte des difficultés / troubles d'apprentissage, langue maternelle, mise en situation, gestion des publics, ...) et les contenus ;
- » Que les stages confrontent le futur enseignant aux différentes réalités scolaires : enseignement ordinaire primaire et secondaire général, technique, professionnel (plein exercice et CEFA), et enseignement spécialisé ;
- » D'organiser le recrutement des formateurs d'enseignants sur base de leurs capacités démontrées et leur expérience utile ;
- » D'aménager les horaires de travail pour que les formateurs d'enseignants gardent un pied dans l'école.

3. Une formation en cours de carrière à haute valeur ajoutée

Les critiques à l'égard de la formation en cours de carrière sont nombreuses : multiplicité des opérateurs, formations trop généralistes et d'intérêt inégal, inaccessibilité des formations à la mode, désorganisation des écoles, qualité des formateurs, non adéquation avec le projet pédagogique de l'école ou avec le décret *Missions*, absence de suivi après la formation, ...

Sont-elles fondées ? Dans certains cas, certainement. Sans doute reflètent-elles aussi parfois des réflexes protectionnistes. On évitera donc toute généralisation qui serait forcément abusive.

Quoi qu'il en soit, l'enseignement est en droit d'attendre de la formation en cours de carrière qu'elle lui apporte un véritable plus, qu'elle réponde entièrement à ses attentes. Encore faut-il que celles-ci soient clairement identifiées.

Le MR propose :

- » En lien avec la formation initiale, de mieux former les enseignants à identifier précisément leurs besoins –nécessairement évolutifs– en terme de formation en cours de carrière ;
- » De renforcer, voire de créer, des synergies entre formation en cours de carrière, conseil pédagogique et inspection ;
- » De proposer des formules de remédiation immédiate à l'enseignant qui traverse de graves difficultés ;
- » Une distinction claire entre les formations généralistes et plus ciblées, sur base du descriptif de formation ;
- » De proposer des formations spécifiques aux enseignants de cours pratiques (remises à niveau en entreprises...) ;
- » De prendre en compte les formations suivies volontairement en dehors des 3 jours annuels obligatoires ou durant les congés scolaires ;
- » De confier au chef d'établissement un pool d'heures de formation en cours de carrière qu'il attribue en fonction du projet pédagogique de l'école et en concertation avec son équipe éducative ;
- » D'étudier la possibilité d'organiser une partie des formations en cours de carrière sur site, lorsqu'il s'agit de formations plus ciblées en lien avec le projet pédagogique ou des besoins particuliers d'un établissement ;
- » D'étudier la possibilité d'assurer un suivi après la formation.

4. Apprendre à s'auto évaluer et évoluer

Cela a déjà été dit : le métier d'enseignant aujourd'hui réclame des compétences étendues et des attitudes diverses, ainsi que la capacité de s'auto-évaluer. Or, l'enseignant n'étant pas formé à l'auto-évaluation, il a parfois du mal à accepter l'évaluation venant d'autres personnes (direction, inspection, ...).

Par ailleurs, cette lacune dans la formation des enseignants a pour conséquence que, bien souvent, ceux-ci ne sont pas maîtres de leur carrière et n'entrevoient pas les possibilités – trop rares, il est vrai– d'évolution et de mobilité que celle-ci peut leur offrir.

Le MR propose :

- » De former les enseignants à l'auto évaluation et permettre une démarche proactive vers les structures d'aides (conseillers pédagogiques, formation en cours de carrière, ...) ;
- » De rendre possible l'orientation ou la réorientation de carrière en fonction du plan de formation choisi par l'enseignant.

5. Pour un exercice plein et responsable de la liberté pédagogique

L'ensemble du processus de formation doit conduire l'enseignant à être à même d'exercer pleinement et de manière responsable la liberté pédagogique qui caractérise la profession.

Qui dit *liberté pédagogique* ne veut pas dire *laisser faire*. Et il faut reconnaître que, la pénurie ayant entraîné un élargissement presque sans limite de l'accès à la profession, tous les enseignants ne sont pas outillés pour exercer pleinement et de manière responsable cette liberté qui leur est conférée.

Cette liberté doit s'apprendre, et va évidemment de pair avec la responsabilisation de qui s'en réclame. Cela implique que les contours de son exercice doivent être clairement délimités.

Parallèlement, l'autonomie pédagogique ne semble pas mieux respectée aujourd'hui qu'hier.

Si personne ne remet le concept en question, le problème vient plus aujourd'hui de la manière dont les instructions sont transmises : les détails sont à ce point cadencés qu'il ne reste plus d'espace à la liberté pédagogique pour s'exprimer (*on dit moins aux enseignants ce qu'ils doivent faire, on leur dit plus comment ils doivent le faire*). Certains procédés (les recours, par exemples) sont vécus comme de véritables atteintes à la liberté pédagogique.

Par ailleurs, on a changé profondément et régulièrement la manière d'exercer le métier d'enseignant. Par exemple, en demandant aux enseignants d'enseigner par compétences sans leur expliquer quoi que ce soit, alors qu'ils ont appris à enseigner des savoirs.

Le MR propose :

- » **D'aider, à travers la formation initiale et en cours de carrière, les acteurs de terrain à se construire leurs propres outils d'évaluation ;**
- » **De légiférer en fixant un point de départ et des objectifs à atteindre – évaluation ex ante et ex post– afin de permettre à la liberté pédagogique de s'exercer tout en étant clair sur l'objectif à atteindre ;**
- » **De rendre du temps aux directions pour faire de l'animation pédagogique.**

d. Lutter contre la pénurie : réveiller les vocations pour les filières pédagogiques

Chaque année, le Gouvernement de la Communauté française arrête la liste des fonctions touchées par la pénurie. Pour l'année scolaire 2007-2008, cette liste fait presque 3 pages et concerne tous les niveaux d'enseignement et presque toutes les fonctions ! Trouver un enseignant, même en début d'année, même pour école *réputée* devient de plus en plus *mission impossible*, en particulier dans les zones de Bruxelles, de Namur et du Luxembourg. A côté des emplois non pourvus, s'ajoutent ceux occupés par les membres du personnel non porteur des titres requis (les « *articles 20* »).

Les raisons qui expliquent la désertion des filières pédagogiques sont nombreuses : dépréciation du métier, difficultés rencontrées sur le terrain et manque d'assistance, pressions et affrontements avec les parents, inconfort inhérent à un encadrement insuffisant, fragmentation des charges, dispersion entre plusieurs lieux de travail, difficulté d'organiser le travail en tenant compte de consignes éparpillées voire contradictoires, insécurité de l'emploi d'une année à l'autre, absence d'encadrement des plus jeunes, carences de la formation initiale, ...

Selon une source syndicale, l'an dernier, 10% des cours n'ont pas été donnés faute de professeurs (et surtout des cours généraux) dans l'ensemble de la Communauté française

(tous réseaux confondus), ce qui prédit une pénurie de 38% d'enseignants (sur la base des étudiants inscrits à l'agrégation) dans 10 ans !

Lutter contre la pénurie réclame donc des mesures drastiques à court et à moyen termes, et d'initier des lames de fond sur le plus long terme : il s'agit en effet d'une part d'arrêter l'hémorragie au plus vite et, dans le même temps, de trouver les remèdes pour guérir la blessure.

Le MR propose⁹ :

- » **D'encadrer les jeunes enseignants et de leur offrir un package (rémunération, stabilité de l'emploi) attractif ;**
- » **Le paiement des temporaires à terme échu ;**
- » **De rémunérer un quota d'heures supplémentaires à déterminer ;**
- » **D'encourager les enseignants proches de la retraite à rester dans l'enseignement : rester dans l'enseignement après 55 ans doit être attractif ;**
- » **D'assouplir le régime des titres et fonctions pour favoriser le regroupement des charges dans un seul établissement ;**
- » **De renforcer la formation initiale et en cours de carrière ;**
- » **Une meilleure reconnaissance de l'expérience utile ;**
- » **De sortir la violence de l'école ;**
- » **De dépolitiser l'école ;**
- » **De restaurer la confiance et le respect au cœur des relations et de reconnaître le professionnalisme de chacun, de les laisser respirer.**

Les autres personnels de l'école

a. Soulager les directions

D'une part, les directions d'école sont confrontées à une véritable invasion administrative qui les monopolise de plus en plus. D'autre part, le directeur –et plus encore le directeur d'école primaire– est souvent seul pour tout faire : conduire à l'infirmerie ou à l'hôpital un enfant qui s'est blessé, changer l'ampoule dans le couloir, réparer une porte des toilettes qui ne ferme plus, accueillir les parents, recevoir les agents de police qui signalent un jeune en décrochage... tout sauf de l'animation pédagogique.

Ajoutons à cela que, dans l'enseignement organisé par la Communauté française, le directeur d'école se voit confier en plus un certain nombre de missions qui, dans l'enseignement subventionné, sont confiées aux pouvoirs organisateurs.

Or, le dynamisme d'un établissement dépend en grande partie des capacités d'animation des équipes et de suivi des projets que la direction peut mobiliser.

⁹ Voir aussi l'ensemble des mesures proposées dans le présent programme.

La formation, le recrutement et le statut des directeurs ont fait l'objet d'une nouvelle réglementation au cours de la législature 2004-2009. C'est un début et il importe, à l'avenir, de veiller à l'attractivité de la fonction.

Le MR propose :

- » De moderniser et d'organiser l'administration pour soulager les directions d'école ;
- » De privilégier en accord avec les directions d'école les mesures qui restaureront le directeur dans sa mission première : l'animation du projet d'établissement et le soutien des équipes éducatives ;
- » D'évaluer et, le cas échéant, de renforcer les aides aux directions ;
- » De renforcer l'administration pour qu'elle puisse offrir un pool de compétences et d'informations au service des écoles.

b. Professionnaliser les personnels administratifs et ouvriers et stabiliser les auxiliaires d'éducation

Qu'il s'agisse des fonctions administratives (secrétariat), de gestion ou de logistique (économat), la complexité croissante des professions exige un personnel de plus en plus formé.

La logique qui prévaut actuellement –promotion d'éducateurs vers des postes d'économistes et de secrétaires de direction– ne devrait-elle pas progressivement laisser la place à une logique de recrutement –ouvert à tous– de personnes formées à la gestion financière et administrative du personnel ?

Pour ce qui est du personnel éducatif –éducateurs, puéricultrices, ...–, les besoins sont particulièrement importants dans l'enseignement fondamental et le deviennent dans un nombre croissant d'écoles secondaires. Or, cet encadrement repose aujourd'hui sur des moyens complémentaires de type PTP/APE/ACS. Il est nécessaire de stabiliser et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements et d'améliorer la formation de base du personnel ainsi recruté.

Le MR propose :

- » De professionnaliser les fonctions administratives en passant d'une logique de promotion à une logique de recrutement ;
- » De stabiliser les personnels auxiliaires d'éducation et d'intégrer ces ressources dans les moyens ordinaires des établissements ;
- » De renforcer la présence des personnels auxiliaires d'éducation dans les écoles.

Les parents : entre interférences et complémentarité : la juste place

« On entend d'ailleurs souvent ce commentaire : « Les parents se mêlent de tout : ils demandent aux enseignants pourquoi et comment ils enseignent. Mais, lorsqu'ils voyagent en avion vont-ils

demander des explications au pilote ? Non, ils s'en remettent à ses compétences. C'est la même chose à l'école : à chacun son rôle ». »¹⁰

A l'inverse, force est également de constater que certains parents ne remplissent plus le rôle que la société attend d'eux, et qui s'articule avec les missions de l'école : l'école doit de plus en plus éduquer, et les enseignants ne sont pas formés pour cela.

Nous considérons, au MR, que la famille et l'école sont les deux piliers de l'éducation de nos enfants. Ce qu'ils ou elles feront de leur avenir, les valeurs qu'ils ou elles défendront dépendent très largement de celles véhiculées par leurs parents et de celles que l'école leur transmet.

Parents et école sont complémentaires. Leur rôle n'est pas de se substituer l'un à l'autre mais, au contraire, de travailler dans la même direction pour faire de chaque enfant un être épanoui et porteur d'avenir.

En aucun cas, il ne revient à l'école de se substituer aux parents. Dans l'hypothèse où ceux-ci ne rempliraient pas leurs tâches, il ne revient pas à l'école mais bien aux partenaires qui l'entourent, au premier rang desquels figurent les centres psycho-médico-sociaux, de venir prioritairement en aide au jeune en souffrance.

A l'inverse, il n'est pas attendu non plus des parents qu'ils remettent sans cesse en cause le mode de fonctionnement de l'école ou l'autorité des enseignants.

L'association de parents est le lieu idéal de l'implication des parents dans l'école. Trop souvent, ces associations ne parviennent pas encore à s'organiser efficacement.

Le MR propose :

- » De simplifier et d'optimiser les structures de communication entre l'école et les parents ;
- » De développer des outils de communication ;
- » D'encourager une école « parents admis » où la relation entre l'école et les parents est axée sur la complémentarité des rôles ;
- » D'assurer les conditions d'un fonctionnement efficace d'une association de parents dans toutes les écoles.

Des bâtiments qui donnent envie d'apprendre : impliquer le partenaire privé

La théorie des « *fenêtres cassées* » est bien connue des criminologues. Elle postule que la différence entre un immeuble propre et joli, et un autre en très mauvais état peut être la conséquence d'une simple fenêtre cassée. Cette simple fenêtre cassée laisse une impression de négligence et d'impunité. Des personnes commencent à laisser traîner des débris, puis des tags apparaissent, et en un rien de temps, l'immeuble est devenu insalubre et mal fréquenté. La morale ? Il ne faut pas laisser traîner des fenêtres cassées, mais au contraire, les réparer de suite pour éviter que des dégâts plus sérieux n'arrivent.

A grande échelle, cette théorie a été appliquée dans certaines grandes villes (comme New York par exemple), pour endiguer –avec succès– la criminalité urbaine. Si cela marche à

¹⁰ Source : « *Pour un plan Charlemagne* », FAPEO.

New-York, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas en Communauté française pour maintenir en état le patrimoine immobilier ?

L'état actuel des bâtiments scolaires et la vétusté de certains font que la Communauté française n'a pas les moyens d'y remédier seule. Il faut donc imaginer un financement complémentaire qui passe par un partenariat avec le secteur privé (PPP). Cette formule a fait ses preuves dans d'autres pays et présente l'avantage d'un investissement rapide et massif dans les bâtiments scolaires.

Le PS et le CDH affirment depuis 5 ans avoir injecté un milliard d'euros pour les bâtiments scolaires. A ce jour, à part des frais d'études et d'expertises, pas le moindre cent n'a encore servi à rénover quelque école que ce soit. En fait, pour être possible, ce mécanisme de PPP ne doit pas être considéré comme une dette à charge de la Communauté française. En 5 ans, PS et cdH n'ont même pas obtenu la moindre garantie de la Banque Nationale sur cette condition élémentaire. A ce jour, le PPP reste donc toujours hypothétique !

Par ailleurs, dans certaines hypothèses, les élèves de certaines filières techniques ou professionnelles pourraient tester au profit des bâtiments qui les hébergent les connaissances et les techniques acquises au cours de leur formation.

Le MR propose :

- » De conclure un partenariat public-privé pour rénover les infrastructures scolaires et de démarrer au plus vite une première phase pilote sur base d'un cadastre de tous les bâtiments scolaires qui recense la liste des besoins et des priorités en termes de sécurité, de salubrité et de pédagogie ;
- » De rendre les infrastructures moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement ;
- » De fixer un plan pluriannuel global pour gérer de façon saine, transparente et optimale les moyens affectés aux bâtiments scolaires ;
- » De maintenir une capacité financière propre à la Communauté et complémentaire aux investissements réalisés en partenariat avec le secteur privé.

F3 Stopper la politisation et les dérives idéologiques

Stop à la politisation, place à l'efficacité

a. Un enseignement officiel autonome et distinct du pouvoir politique

L'existence de différents réseaux d'enseignement en Communauté française fait sa richesse. En garantissant la liberté pédagogique, notre enseignement doit permettre à chaque élève, à chaque parent, de trouver l'école adaptée à son projet et conforme à ses valeurs. Cette richesse doit être préservée et la pluralité des réseaux garantie.

Les chiffres de population scolaire traduisent un glissement des réseaux officiels vers l'enseignement libre.

Le réseau officiel souffre de tous les maux, au premier rang desquels une politisation accrue et dévastatrice pour la qualité de l'enseignement.

Aujourd'hui, il existe en effet une confusion dans les rôles du Ministre de l'enseignement puisqu'il se trouve être à la fois régulateur de l'ensemble des réseaux (autorité ministérielle), et pouvoir organisateur de l'un d'entre eux (enseignement organisé par la Communauté française).

En d'autres termes, le Ministre est à la fois juge et partie : d'un côté il définit les orientations de la politique de l'enseignement pour tous, de l'autre il est opérateur de ses propres décisions. Cela pose de nombreux problèmes parmi lesquels le fait qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'avoir une discussion *d'égal à égal* entre pouvoirs organisateurs des différents réseaux, et que l'action du Ministre doit toujours se décliner différemment selon qu'elle concerne l'enseignement organisé par la Communauté française (pour lequel il est pouvoir organisateur) ou l'enseignement subventionné par elle (vis-à-vis duquel il n'est que Ministre).

Doter l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté française de pouvoirs organisateurs qui soient distincts du Ministre apparaît comme une évidence. D'abord parce que les rôles et les intérêts sont différents. Ensuite parce qu'aujourd'hui, un directeur –surtout dans l'enseignement organisé par la Communauté française– est seul parce qu'il est loin, et n'est pas autonome parce qu'il n'a le droit que d'appliquer les *directives venues d'en haut*. Enfin pour éloigner ce réseau de la sphère politique et de Ministres qui ont souvent eu tendance à confondre les intérêts de l'école avec ceux des élections.

Il faut donc des pouvoirs organisateurs distincts du Ministre et du pouvoir politique et suffisamment proches des écoles qu'ils englobent. En un mot, pour professionnaliser ce réseau d'enseignement et lui donner la possibilité de défendre ses intérêts propres.

Le MR propose :

- » **La création de pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel organisé ou subventionné par la Communauté française ;**
- » **D'étudier la manière d'intégrer l'ensemble des établissements officiels organisés ou subventionnés par la Communauté française au sein d'une même fédération de pouvoirs organisateurs.**

b. Une gouvernance moderne et responsabilisante

1. Une gouvernance moderne et efficace

Quel est le rôle d'un Ministre de l'enseignement ?

Lui revient-il de faire fouiller les cartables parce qu'il ou elle a décidé que tel ou tel produit de consommation n'avait pas sa place à l'école, ou ne vaut-il pas mieux qu'il définisse un certain nombre d'objectifs en matière de sensibilisation à une alimentation saine et de laisser les opérateurs les mettre en œuvre ?

Attend-on d'elle ou de lui qu'il se lève le matin en décrétant que telle option devait disparaître, ou son rôle n'est-il pas, sur base des évaluations internes et externes de notre

enseignement, d'initier les mesures et de dégager les moyens nécessaires pour remédier aux lacunes ainsi mises en évidence ?

Est-ce vraiment son job de tirer au sort les élèves de tel ou tel établissement, où ne serait-ce pas plus productif d'examiner les raisons pour lesquelles certains établissements ont *plus la cote* que d'autres et, en concertation avec les opérateurs de l'enseignement, définir les lignes directrices d'une politique visant à réduire les vraies inégalités ?

Au MR, nous pensons en effet que la gouvernance doit être centrée sur la définition des objectifs généraux du système et de garantir de l'intérêt collectif (ensemble des réseaux).

Nous pensons aussi qu'après des années de réformes successives en tous genres, il faut laisser respirer l'école. Deux éléments devront impérativement être pris en compte sous la prochaine législature : concerter les acteurs et marquer un temps d'arrêt dans le processus perpétuel de réformes.

Le MR propose :

- » De ne légiférer qu'en fixant un point de départ et des objectifs à atteindre ;
- » D'assurer la stabilité du cadre décretaal et réglementaire pour permettre aux établissements de développer des plans d'action pluriannuels ;
- » De faire un inventaire des mesures inutiles et de réduire le nombre de circulaires et mieux les travailler pour éviter les (nombreuses) circulaires correctrices ;
- » Un meilleur timing et communication plus efficace sur l'organisation de l'école ;
- » De renforcer l'administration pour qu'elle puisse offrir un pool de compétences et d'informations au service des écoles.

2. Vers un pilotage par les résultats : établir des relations de type « contrat de gestion » avec les établissements scolaires, basée sur le binôme autonomie – responsabilisation. Evaluation des établissements sur base de leur projet pédagogique

Qu'est ce qu'un directeur ? Une équipe éducative ? Des exécutants de décisions venues d'en haut ou des professionnels qui connaissent leur métier et qui sont formés et outiller pour répondre adéquatement à des objectifs à atteindre ?

A quoi sert-il d'établir un projet d'établissement si aucune marge de manœuvre n'existe pour sa mise en œuvre et que, de toutes façons, la manière dont l'établissement s'y tient ou non n'est jamais vérifiée ?

Encore une fois : revient-il au Ministre de l'enseignement de dire à chaque école ce qu'elle doit faire et comment elle doit le faire, ou bien, dans le respect des prérogatives de chacun, ne revient-il pas à l'établissement de définir, en conformité avec les objectifs généraux fixés, eux, par le Ministre, les axes prioritaires de son action et d'être évalué sur base de leur mise en œuvre ?

Nous ne nous cachons pas, au MR, de préférer de loin cette seconde façon de faire.

En parallèle des objectifs généraux définis par l'autorité régulatrice, les établissements doivent donc disposer également d'outils leur permettant d'analyser leur progression par rapport à ces objectifs. L'inspection et les conseillers pédagogiques en font partie.

Dans cette perspective, l'établissement du projet pédagogique et d'établissement s'accompagnera de la définition d'un nombre limité d'indicateurs qui tiennent compte du public scolaire et qui permettront d'évaluer la progression, les forces et les faiblesses de l'établissement.

Il va sans dire que les établissements doivent aussi disposer de l'autonomie nécessaire (notamment au niveau de l'utilisation des moyens accordés aux établissements) pour mener à bien les objectifs fixés par eux en conformité avec ceux, plus généraux, fixés par l'autorité régulatrice.

Enfin, dès lors que l'évaluation de l'établissement serait défavorable ou insuffisante, il convient également de prévoir les conditions dans lesquelles interviendrait de manière plus prononcée l'autorité régulatrice.

Le MR propose :

- » **De définir en concertation le périmètre et la manière d'utiliser l'autonomie organisationnelle accordée aux établissements ;**
- » **D'évaluer périodiquement, avec l'aide de l'inspection notamment, les établissements sur base de leur projet pédagogique ;**
- » **De fournir aux établissements des outils pour évaluer leur progression et les inviter à construire eux-mêmes des indicateurs complémentaires pour leur propre pilotage ;**
- » **D'accorder un bonus sur base du delta entre compétences à l'arrivée de l'élève et au départ de l'élève (évaluation sur plus value apportée par l'école).**

3. Inciter les coopérations entre établissements

Le dynamisme du système scolaire dans son ensemble dépendra toujours du dynamisme de chacun des établissements qui le composent. Mais ce dynamisme ne doit pas se transformer en concurrence.

Or, le mode de financement de l'enseignement (financement par élève) tend précisément à faire entrer en concurrence les établissements scolaires : c'est à celui qui aura le plus d'élèves qui disposera du financement le plus conséquent. Il s'agit d'une réalité, mais qui doit toutefois être nuancée : aucun établissement ne pourra jamais accueillir un nombre infini d'élèves (les locaux ne sont pas extensibles).

Il importe donc, pour que cette dynamique ne prenne pas la forme d'une concurrence stérile, d'inciter les établissements scolaires à coopérer davantage entre eux dans l'optique d'une contribution aux objectifs généraux du système éducatif plus efficace et plus coordonnée.

Les grands axes de cette coopération entre établissements et les incitants y liés devront être définis clairement, et concerner notamment la prise en charge et le suivi des élèves en

difficulté, l'optimisation de l'offre d'enseignement et des options, et la gestion administrative des établissements (sur base, par exemple, des centres de gestions mis en places dans le cadre du décret fixant le statut des directeurs).

Ici également, il conviendra de développer des indicateurs mesurant les avancées, les forces et les faiblesses des coopérations ainsi mises en œuvre.

Le MR propose :

- » **De favoriser les rapprochements ou les partenariats entre pouvoirs organisateurs ;**
- » **D'introduire le principe de différenciation du calcul de l'encadrement dans la perspective d'une meilleure prise en charge collective des difficultés scolaires ;**
- » **De développer des indicateurs mesurant les avancées, les forces et les faiblesses des coopérations ainsi mises en œuvre.**

4. Une organisation objective des formations conduisant aux fonctions de promotion et de sélection

Pour celles et ceux qui y sont confrontés, l'actuelle *saga* des formations conduisant au brevet de directeur et, plus encore, à celui d'inspecteur démontre l'extraordinaire inventivité dont certains font preuve dans les mille et une façons de détourner à des fins strictement électoralistes une procédure qui se veut –et se vend– objective.

Au fond, l'actuelle majorité PS-cdH ne fait rien d'autre que transposer la méthode qu'elle a utilisée pour le renouvellement des mandats dans l'administration de la Communauté française.

Ces pratiques moyenâgeuses doivent disparaître une fois pour toute de la Communauté française !

Le MR propose :

- » **D'objectiver l'ensemble du processus d'organisation des formations conduisant aux fonctions de promotion et de sélection ;**
- » **De définir des règles claires, objectives, transparentes et qui soient les mêmes pour tout le monde dans tous les processus de recrutement ;**
- » **De garantir l'objectivité des jurys amenés à se prononcer sur la valeur des candidats à une fonction, quelle qu'elle soit.**

Stop aux dérives idéologiques, place à la liberté

a. En matière d'inscriptions

Depuis deux ans aujourd'hui, les parents, élèves et directions d'écoles sont pris en otage par les décrets Inscriptions/Mixité successifs, imaginés par la majorité PS-cdH.

Files devant les écoles, écoles adossées, création de diverses et complexes priorités, tirage au sort... L'actuelle majorité au Gouvernement de la Communauté française n'aura rien épargné à notre enseignement pour, dit-elle, « *instaurer plus de mixité sociale* » dans les établissements scolaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, non seulement, l'objectif n'a pas été atteint, mais que tous ces décrets n'auront amené que chaos et confusion au sein des familles et des écoles !

Et aujourd'hui encore, à une encablure de la rentrée scolaire, ce sont des milliers d'enfants qui sont toujours sans école ou qui sont « *mal servis* », à savoir tous les enfants qui ont bien été tirés au sort dans une école, mais qui ne correspondent pas à leur premier choix et/ou qui se trouve très loin de leur domicile. Cette catégorie d'enfants est d'ailleurs totalement ignorée par le Ministre socialiste de l'Education Christian Dupont...

Au MR, nous partageons cet objectif de mixité sociale¹¹, mais cela ne se décrète pas d'un seul coup de baguette magique. Il faut agir en profondeur et sur le long terme. C'est pourquoi nous avons toujours voté contre les décrets PS-cdH successifs. Quoi qu'il en soit, placer une boule de lotto sur la tête de nos enfants n'est pas la solution qu'envisage le MR pour améliorer la qualité de l'enseignement en Communauté française.

Mais avant de faire ce travail de fond, il faut résorber la bulle des multi-inscriptions créée par le décret Dupont-Milquet et faire en sorte que chaque élève ait une école, le plus proche de son choix, pour la rentrée 2009. Nous ne pensons pas que le *sparadrap* voté par le PS et le cdH apportera une vraie solution à cet égard.

Le MR propose :

- » D'établir le relevé de la situation de chaque élève en âge d'être inscrit en 1^{ère} année secondaire au 1er septembre 2009 en tenant compte des enfants qui n'ont pas obtenu d'inscription, de ceux qui sont mal servis par rapport à leur premier choix d'école, de ceux qui sont satisfaits et aussi de ceux qui n'ont encore entamé aucune démarche d'inscription ;
- » Qu'une « Commission Inscriptions », sur base du relevé établi, procède aux inscriptions de manière à ce que tous les élèves soient inscrits dans une école correspondant le plus possible au choix des parents ;
- » D'abroger véritablement et définitivement le décret « mixité » et d'en revenir aux principes énoncés par le Décret « Missions » du 24 juillet 1997. Ce retour à la situation qui prévalait avant la succession des décrets « inscriptions » et « mixité » doit nécessairement s'accompagner de mesures visant à répondre aux sentiments de pénurie et de peur nés chez les parents par l'application successive de ces décrets ;
- » D'étudier les mesures d'accompagnement nécessaires pour préserver les intérêts légitimes nés des priorités.

b. Des manuels scolaires et des outils pédagogiques indépendants et de qualité

Les enseignants sont-ils des enfants ? Ne sont-ils pas libres et égaux comme tout citoyen ?

¹¹ Cf. le chapitre « *Stop aux ghettos, oui à la mixité : le financement différencié portable* ».

A en croire les motivations qui ont poussé la majorité PS-cdH à accompagner le retour du manuel scolaire dans les classes d'une *labellisation* qui, dans les faits, n'est pas que pédagogique, on pourrait en douter...

Mesdames et messieurs les enseignants : la raison de cette labellisation est simple : ils n'ont pas confiance en vous !

Nous faisons le pari exactement inverse et posons que, formé correctement, l'enseignant est parfaitement à même de choisir les outils pédagogiques qui le seconderont dans la structuration de sa matière, ou qui le compléteront par des exercices appropriés.

Ces manuels et ces outils sont nécessaires, mais leur choix doit rester libre.

Le MR propose :

- » De considérer les enseignants comme des professionnels capables de choisir les outils dont ils ont besoin ;
- » D'encourager les productions individuelles et la validation par les pairs ;
- » De consolider les moyens octroyés au fonds des manuels scolaires.

F4 L'enseignement en quelques chiffres

1. Population scolaire

En 2006-2007¹², l'enseignement dispensé en Communauté française de Belgique, comptait, du maternel au secondaire près de 900.000 élèves répartis comme suit¹³ :

	Communauté française	Officiel provincial	Officiel communal	Libre subventionné	Total
Fondamental ordinaire	39.344	1.172	243.121	195.454	479.091
Secondaire PE	83.149	31.447	25.186	208.936	348.718
CEFA	1.878	1.646	1.003	4.194	8.721
Ens. spécialisé	7.738	2.543	5.609	14.840	30.730
Total	132.109	36.808	274.919	423.424	867.260

Entre 2004-2005 et 2006-2007, la population scolaire évolue comme suit entre les différents réseaux :

Communauté française	Officiel provincial	Officiel communal	Libre subventionné
----------------------	---------------------	-------------------	--------------------

¹² Dernière année pour laquelle les statistiques de l'ETNIC sont disponibles.

¹³ Source : « *L'enseignement en chiffres 2006-2007* », ETNIC.

Années scolaires comparées	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06	05-06 vs 04-05	06-07 vs 05-06
Maternel ordinaire	-2,98%	-1,81%	-3,48%	+4,20%	+0,18%	+0,16%	+0,45%	-0,57%
Maternel spécialisé	+16,44%	-11,76%	+3,57%	+8,05%	+0,75%	-5,97%	+0,23%	0%
Primaire ordinaire	-2,30%	-1,06%	+0,98%	+0,24%	+0,43%	+0,81%	-0,60%	+0,33%
Primaire spécialisé	-0,63%	+0,61%	+2,96%	-0,58%	-1,43%	+0,10%	+0,03%	+0,41%
Secondaire ordinaire	-1,16%	-2,34%	+4,71%	+0,11%	-1,67%	-0,02%	+0,49%	+0,28%
Secondaire CEFA	+3,06%	+2,52%	+2,59%	+0,45%	+6,70%	+3,54%	+1,55%	+1,42%
Secondaire spécialisé	-18,91%	-1,16%	+69,52%	+5,31%	+5,76%	+9,26%	+5,46%	+6,45%

2. Budget

Budgétairement parlant, l'enseignement représente –et de loin– la part la plus conséquente des dépenses de la Communauté française. Voyons brièvement ce qu'il en est pour l'enseignement maternel et obligatoire.

Afin de permettre la comparaison avec les chiffres de population scolaire évoqués ci-avant, voici la manière dont se ventile globalement le budget enseignement pour l'année scolaire 2006-2007¹⁴ :

	Communauté française	Officiel provincial et communal	Libre subventionné	Total
Fondamental ordinaire	133.833 m€	783.576 m€	610.668 m€	1.528.097 m€
Secondaire PE	582.288 m€	394.392 m€	1.215.132 m€	2.191.812 m€
CEFA	8.361 m€	11.690 m€	21.831 m€	41.882 m€
Ens. spécialisé	118.463 m€	94.238 m€	174.197 m€	386.898 m€
Enseignement à distance	2.750 m€	-	-	2.750 m€
Centres PMS	22.578 m€	19.457 m€	31.187 m€	73.222 m€
Fonds des bâtiments scolaires	31.430 m€	13.858 m€	-	45.288 m€
Total	899.703 m€	1.317.211 m€	2.053.035 m€	4.269.949 m€

¹⁴ Source : « L'enseignement en chiffres 2006-2007 », ETNIC.

On notera qu'entre 2005 et 2009, le refinancement de l'enseignement obligatoire se monte à plus de 400 millions d'euros¹⁵. Ce chiffre correspond à la baisse projetée des recettes pour la seule année 2009 !

En ce qui concerne l'année 2009¹⁶, le budget des dépenses de la Communauté française se chiffre à **8.548.570.000 €**, dont 6.367.990.000 EUR sont inscrits au chapitre III « Education, Recherche et Formation ».

Deux éléments, développés en commission des finances, sont à prendre en considération :

- D'une part les recettes augmentent de 4,55% et les dépenses de 4,58% ; d'autre part la part des transferts en provenance du fédéral est de 5,7% alors que l'augmentation des recettes n'est que de 4,5%.
- Cela signifie donc que :
 - la majorité dépense plus que l'augmentation du budget : delta de 0,03% qui se confirme par une augmentation du solde net à financer ;
 - la majorité fait preuve d'imprudence dans la mesure où la moindre diminution des transferts en provenance du fédéral pourrait mettre à mal les politiques en cours.

En comparant avec le budget initial 2008, on constate que la part du budget consacré au chapitre III augmente tant en termes absolus, qu'en termes relatifs :

- Le budget inscrit au chapitre III augmente de 391.304.000 EUR (+ 212.333.000 € par rapport au budget ajusté de 2008) ;
- La part relative du budget « Education – Recherche – Formation » dans le budget général des dépenses augmente de 73,43% à 74,82%.

Au total, toutes divisions organiques confondues, le **budget de l'enseignement obligatoire** s'élève, en termes de moyens de paiement, à un total de **4.919.907.000 €** pour 2009, soit une augmentation de 287.372.000 € par rapport au budget initial 2008. Cela correspond à une augmentation de **6,20% en terme nominal**, soit de 3,5% compte tenu du taux d'inflation retenu pour 2009 (2,7%). **Il s'agit de la plus forte augmentation de toute la législature.**

Les principaux facteurs qui influencent transversalement les crédits inscrits aux différentes allocations de base¹⁷ sont :

- L'application du **décret du 12 juillet 2001 dit de la « Saint Boniface »**, qui conduit à une augmentation globale des budgets totaux consacrés aux dotations et subventions de fonctionnement de **9,86%** par rapport au budget initial 2008¹⁸ :

¹⁵ Source : Evaluation du Contrat pour l'École, Gouvernement de la Communauté française.

¹⁶ Source : documents budgétaires 2009, Gouvernement de la Communauté française.

¹⁷ Cf. exposé général, pp. 36–39

¹⁸ Pour le détail de cette augmentation par niveau et par réseau, cf. tableau en p. 37 de l'exposé général.

- Augmentation des forfaits par élève :
 - dans le fondamental : +5,00% (+6,15% écoles en D+) ;
 - dans le secondaire : +4,02% (+5,14% écoles en D+) ;
- Le calcul de l'ensemble des **allocations de base « Traitements »** aboutit à une masse globale de près de **4,2 milliards d'euros** (soit 84,94 % du budget enseignement), soit une augmentation de 5,60% par rapport au budget initial 2008 ; Ce calcul est basé sur la méthodologie habituelle suivante :
 - La **base de référence est l'extrapolation 2008 des dépenses de traitement** établie par l'ETNIC, compte tenu de la programmation budgétaire réelle des 9 premiers mois de l'année budgétaire 2008 ;
 - Sont ajoutées à cette base de départ l'augmentation barémique forfaitaire de à 0,5% (décembre 2008), le pécule de vacances 2009 (avec application des divers protocoles d'accords sectoriels) et la programmation sociale 2009 calculés sur base des paramètres prévisionnels en vigueur en 2009 ;
 - prise en considération de **l'indexation** des salaires (coefficient retenu : 1,4859) ;
 - impact des **biennales** à intervenir en 2009 ;
 - impact des facteurs exogènes (variation des charges organiques, ...) ;
 - impact de la budgétisation des montants nécessaires aux nouvelles ouvertures qui se justifieraient dans l'enseignement spécialisé ;
 - impact des **protocoles d'accord sectoriels** ;
 - impact des mesures du **Contrat pour l'école** ayant des conséquences en terme de personnel : amélioration de l'encadrement dans l'enseignement maternel et primaire, soutien aux directions, réforme de l'inspection et cadre statutaire pour les puéricultrices ;
- L'intégration des mesures du **Contrat pour l' Ecole** qui atteignent pour 2009 un total de 42.000.000 €, soit 4 millions de plus qu'à l'initial 2008.